



**Skilled
Trades**
Ontario

**Métiers
spécialisés**
Ontario

Registre
de la norme de formation
par l'apprentissage

**Ouvrier de construction
résidentielle autochtone**

296A

1998

Norme de formation par l'apprentissage

La norme de formation par l'apprentissage (ou, ci-après, le « registre ») est un document remis aux apprenti(e)s qui signent un contrat d'apprentissage enregistré dans la province de l'Ontario à titre de rapport officiel de formation. Elle doit être utilisée par l'apprenti(e) et le parrain (la marraine) ou le formateur (la formatrice) pour orienter le processus de développement des compétences dans un métier particulier.

Votre formation d'apprenti(e)

- ✓ Assurez-vous de signer un contrat d'apprentissage avec votre parrain (marraine) auprès de Métiers spécialisés Ontario. Une fois votre contrat enregistré, vous en recevrez une copie pour vos dossiers.
- ✓ Informez **Métiers spécialisés Ontario immédiatement** de tout changement apporté à vos coordonnées ou à votre contrat d'apprentissage, surtout si vous changez de parrain (marraine).
- ✓ Examinez régulièrement le registre avec votre formateur (formatrice) et votre parrain (marraine) pour discuter de vos progrès, poser des questions, demander une rétroaction et obtenir leur signature pour valider vos compétences.
- ✓ Notez vos heures de travail avec exactitude.
- ✓ Lorsqu'une formation en classe est offerte, suivez-la.
- ✓ Faites des demandes pour obtenir les incitatifs financiers auxquels vous êtes admissible.



Remplir votre registre

- ✓ **Remplir le dossier du parrain (de la marraine)** – Un formulaire doit être rempli pour chaque parrain (marraine) ou formateur (formatrice) avec lequel (laquelle) vous travaillez pendant votre apprentissage
- ✓ **Confirmer la validation par signature de toutes les compétences**
 - **Vous et votre formateur (formatrice)** devez valider chaque compétence exigée pour confirmer que vous l'avez acquise.

Les cases ombrées de votre registre indiquent qu'il s'agit de compétences facultatives qui n'ont pas besoin d'être attestées par votre formateur (formatrice) ou votre parrain (marraine). On vous encourage toutefois à acquérir ces compétences dans le cadre de votre formation.

- ✓ **Confirmer la validation par signature de l'ensemble complet de compétences**
 - Après la validation par signature, par vous et votre formateur (formatrice), de toutes les compétences requises dans un ensemble de compétences, votre parrain (marraine) doit apposer sa signature dans l'encadré du formulaire se trouvant à **l'Annexe B – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)** afin de confirmer que vous avez acquis les compétences de chacun des ensembles.

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation. Pour obtenir plus de renseignements sur votre apprentissage, lisez l'intérieur du verso de la couverture.



Nom de l'apprenti(e) : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Métier : _____

N° du contrat d'apprentissage (pour les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) :

N° de compte MSO (pour les métiers à accréditation obligatoire uniquement) :

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation.

Pour toute question concernant l'utilisation de ce registre ou votre programme d'apprentissage, veuillez contacter Métiers spécialisés Ontario au 647-847-3000 ou au numéro sans frais (en Ontario seulement) 1-855-299-0028.

Parcours d'apprentissage vers le certificat de qualification

Phase 1 : Inscription

Soumettre une demande d'apprentissage via le portail en ligne.

Pour le portail en ligne, veuillez suivre les consignes d'inscription. Vous devrez créer un compte *My Ontario* pour accéder aux services en ligne. [Portail de métiers spécialisés Ontario](https://www.mso.on.ca/fr/a-propos-des-metiers/renseignements-sur-les-metiers/)

Contrat d'apprentissage signé et enregistré par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine)

Accédez à votre registre de la norme de formation par l'apprentissage
skilledtradesontario.ca/fr/a-propos-des-metiers/renseignements-sur-les-metiers/

Il s'agit du rapport officiel attestant de la progression de votre formation. Vous êtes responsable de sa mise à jour.

Suivez la formation en milieu de travail

Démontrez et obtenez la signature requise pour les compétences dans votre carnet de formation de l'apprentissage

Suivez la formation en classe

Assistez à la formation en classe décrite dans la norme du programme

Les apprentis peuvent présenter une demande de subventions incitatives pour l'apprentissage au gouvernement du Canada (métiers désignés Sceau rouge) et de prêts.

Examinez et finalisez votre registre avec votre parrain (marraine)

Présentez une preuve d'achèvement de la formation d'apprenti par courriel, en personne ou sur le portail numérique

Votre registre de la norme de formation par l'apprentissage détaille les exigences d'achèvement applicables.

- Veuillez soumettre les éléments suivants :
- Registre de la norme de formation par l'apprentissage dûment rempli et signé
 - Preuve des heures effectuées

Délivrance du certificat d'apprentissage

Métiers sans examen

Le certificat d'apprentissage représente la dernière étape du programme

Les apprentis des métiers de l'Ontario qui ne comportent pas d'examen provincial menant au certificat de qualification peuvent présenter une demande de prime d'achèvement de l'apprentissage (métiers non désignés Sceau rouge)

Métiers avec examen (accréditation obligatoire et non obligatoire)*

Délivrance d'un certificat de qualification temporaire valable pour une période de 12 mois

Pour vous préparer en vue de l'examen menant au certificat de qualification, téléchargez les guides de préparation à l'examen provincial et/ou à l'examen du Sceau rouge.

****Appelez MSO pour effectuer un paiement pour votre examen du certificat de qualification (647-847-3000 ou 1-855-299-0028).**

Suivez les instructions fournies par MSO pour planifier votre examen.

Fixez une date pour votre examen

Passez l'examen menant au certificat de qualification

Les apprentis dans des métiers comportant un examen provincial menant au certificat de qualification sont admissibles à présenter une demande de prime d'achèvement de l'apprentissage (métiers non désignés Sceau rouge)

Délivrance du certificat de qualification

À l'achèvement de la formation, les parrains peuvent avoir droit à des subventions, des incitatifs, des primes ou des crédits d'impôt pour l'apprentissage

Phase 3 : Certification

* Pour obtenir une liste des métiers assujettis à un examen de certification, veuillez consulter le skilledtradesontario.ca/fr/

** Exception : Si vous terminez votre programme d'apprentissage en Ontario à compter du 1er janvier 2025, vous n'aurez pas à payer pour votre première tentative d'examen. L'exemption sera automatiquement appliquée à votre compte, il n'est pas nécessaire de communiquer avec Métiers spécialisés Ontario pour payer votre premier examen. [En savoir plus.](#)

Version préliminaire : 2026-01-26

Profil de l'analyse des compétences : Ouvrier de construction résidentielle autochtone 296A
(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

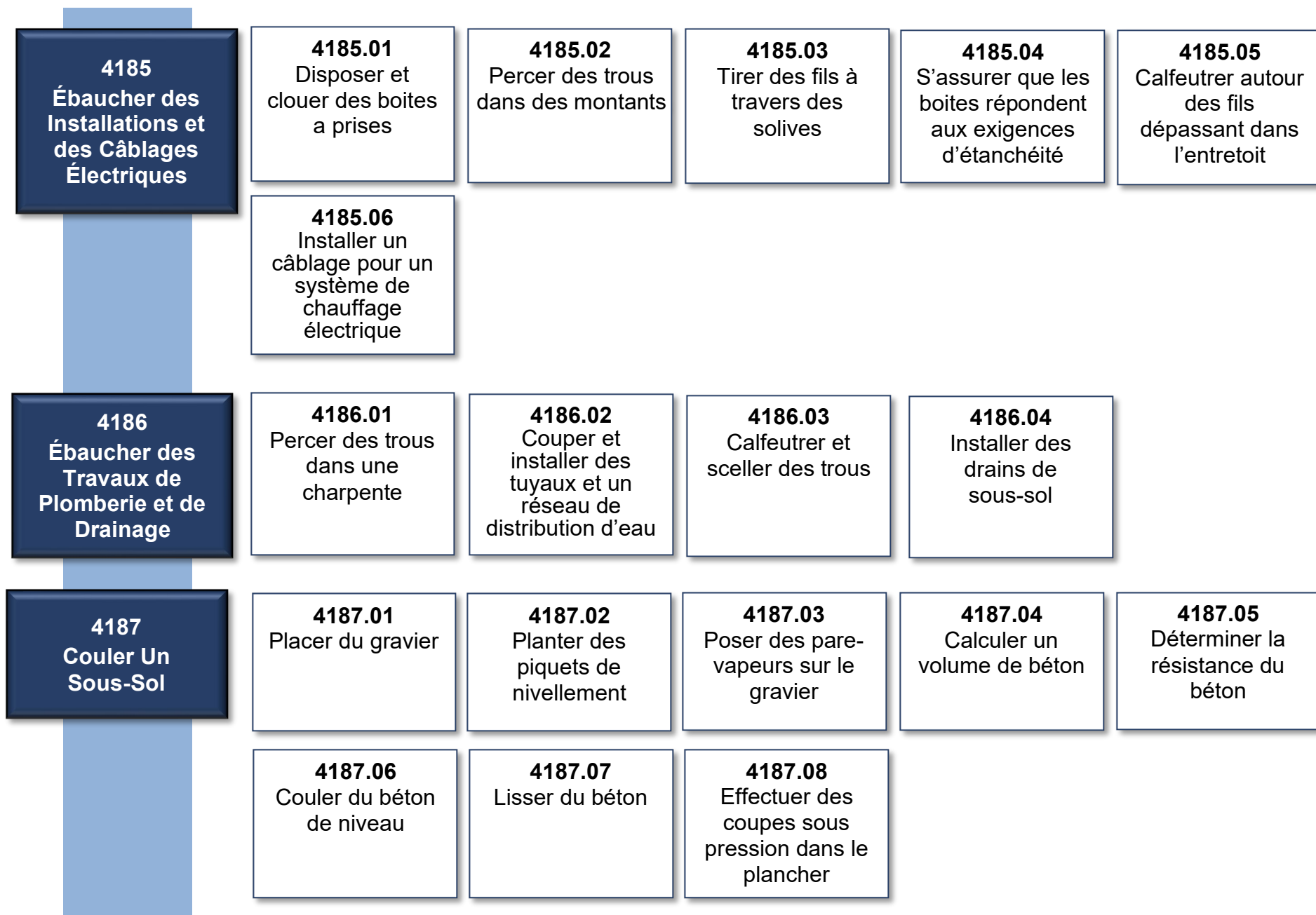
Diagramme du Profil d'analyse des compétences (PAC)



Profil de l'analyse des compétences : Ouvrier de construction résidentielle autochtone 296A
(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

4183 Ébaucher une Charpente	4183.01 Poser des plaques murales	4183.02 Équerrer des murs à l'aide d'un ruban à mesurer	4183.03 Installer des contreventements en diagonale ou poser un revêtement extérieur	4183.04 Monter des panneaux muraux et les fixer au sous-plancher	4183.05 Fixer une seconde sablière aux murs intérieurs
	4184.01 Fabriquer un gabarit	4184.02 Combiner une forme et une pente de toiture	4184.03 Couper et assembler des matériaux	4184.04 Poser des sablières	4184.05 Soulever des fermes de toit
	4184.06 Installer un contreventement temporaire de toiture	4184.07 Installer des fausses bordures de toit	4184.08 Poser un revêtement extérieur sur des extrémités de câble	4184.09 Poser un revêtement de toiture	4184.10 Couvrir un toit de bardeaux
	4184.11 Déterminer l'emplacement d'un accès d'entretoit et en poser la charpente	4184.12 Installer des systèmes de ventilation d'entretoit	4184.13 Installer des portes extérieures et des fenêtres		

Profil de l'analyse des compétences : Ouvrier de construction résidentielle autochtone 296A
(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)



Profil de l'analyse des compétences : Ouvrier de construction résidentielle autochtone 296A
(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

4188 Installer un Parement Extérieur Et Des Sous-Faces	4188.01 Calculer la surface (en pi ²) des éléments de parement extérieur	4188.02 Calculer les coins et les garnitures de parement	4188.03 Évaluer les besoins en sous-faces	4188.04 Calculer les garnitures de sous-face	4188.05 Poser du papier de construction sur le revêtement extérieur
	4188.06 Installer des garnitures de poteau d'angle	4188.07 Installer et une bande-amorce	4188.08 Clouer un parement en place	4188.09 Appliquer une garniture de sous-face	
	4189.01 Marquer l'emplacement s'une cheminée sur le plancher ou les murs	4189.02 Découper des trous dans le plancher ou les murs	4189.03 Ériger un socle préfabriqué	4189.04 Assembler une cheminée sur un socle de mur ou de plancher	4189.05 Découper un trou de cheminée dans le toit ou l'avant-toit
	4189.06 Assembler une mitre en vérifiant les solins, le goudron et les joints				

Profil de l'analyse des compétences : Ouvrier de construction résidentielle autochtone 296A
(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

4190
Compléter une
Finition Intérieure

4190.01
Isoler des cavités murales extérieures et un entretoit

4190.02
Appliquer de la fourrure sur les plafonds

4190.03
Appliquer des pare-vapeurs

4190.04
Appliquer du gyproc dur les plafonds

4190.05
Appliquer du gyproc sur les murs

4190.06
Appliquer du ruban pour mur sec sur le gyproc

4190.07
Appliquer des couches de finition de plâtre sur le gyproc

4190.08
Poncer la couche fiscale du compose pour mur sec

4190.09
Appliquer des couches de finition de peinture

4190.10
Installer des portes intérieures, des portes de placard et des garnitures

4190.11
Installer des serrures, des passages et des poignées de porte

4190.12
Installer des garnitures de fenêtre, y compris des fermetures et des cadres de fenêtre

4190.13
Appliquer une fin aux produits de bois

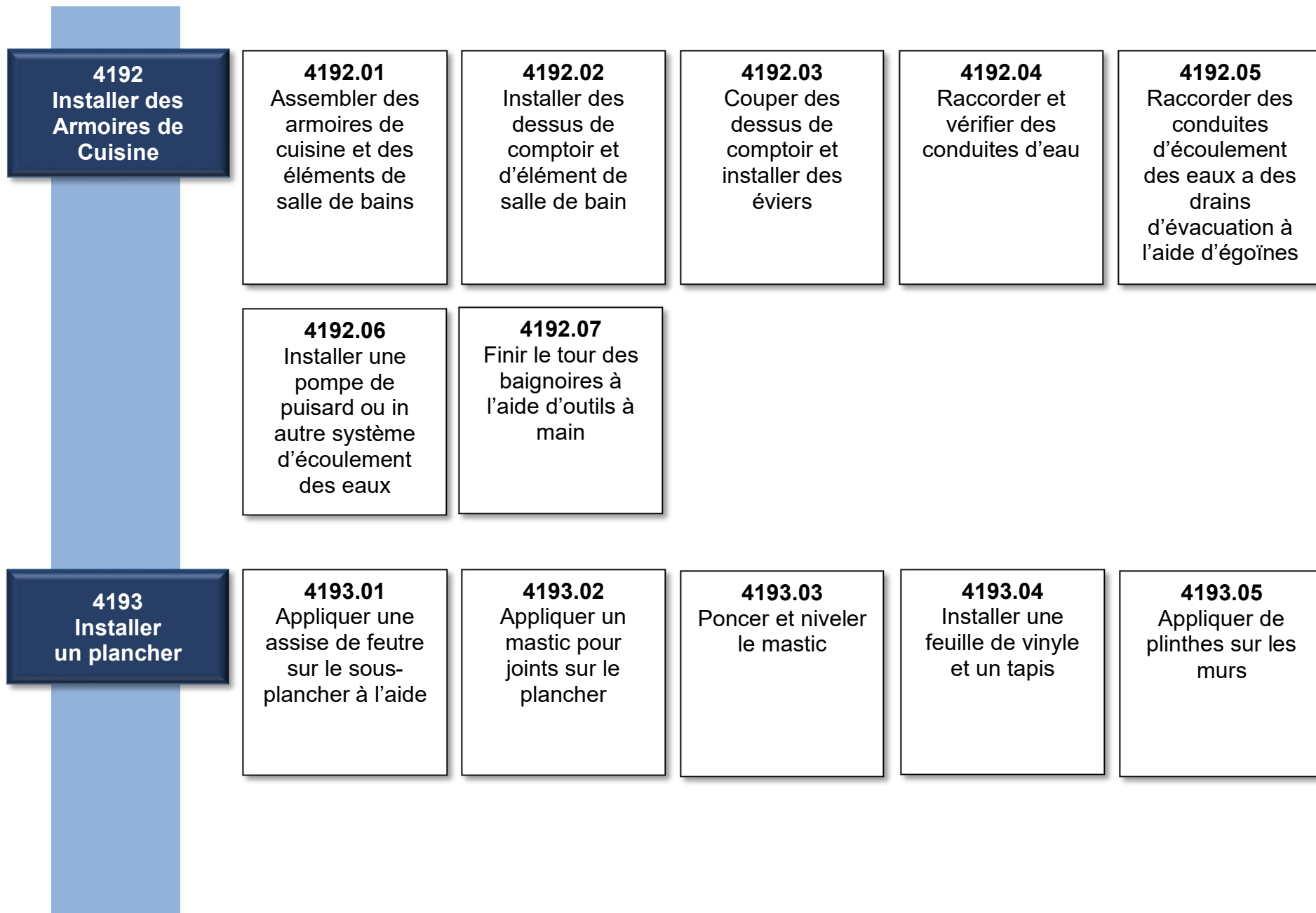
4190.14
Poser des rampes d'accès au sous-sol

4191
Compléter des
Installations Électriques

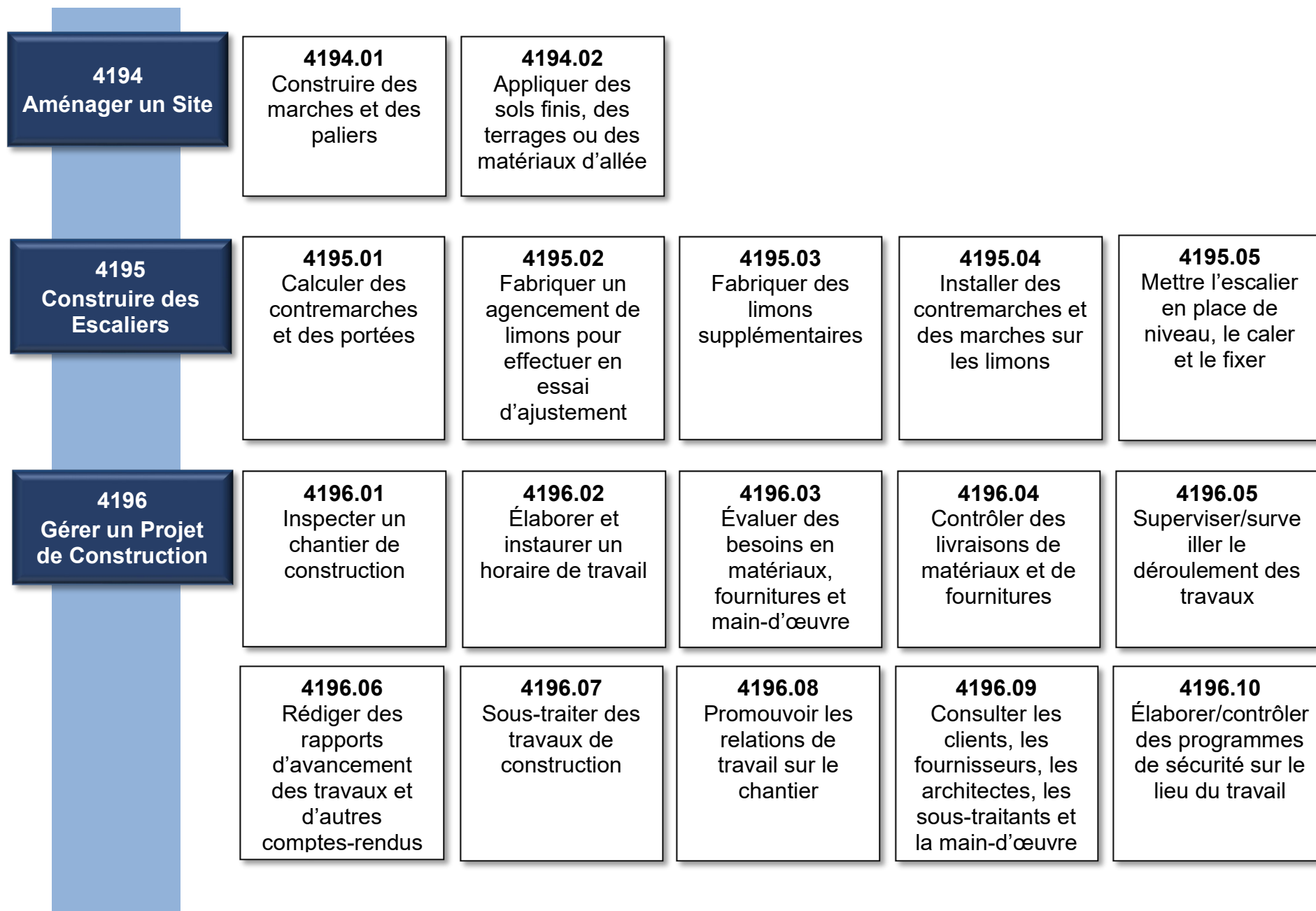
4191.01
Installer des fiches, des interrupteurs, des dispositifs d'éclairage et des systèmes de chauffage électriques

4191.02
Vérifier le fonctionnement des circuits, des prises de courant, des interrupteurs et de l'équipement.

Profil de l'analyse des compétences : Ouvrier de construction résidentielle autochtone 296A
(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)



Profil de l'analyse des compétences : Ouvrier de construction résidentielle autochtone 296A
(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)



[illegible]

Table des matières

Anishnaabek Ezhgejik Kinoomaagewin Ezhgaabwimgak.....	1
Construction Résidentielle Autochtone Dédicace des Normes de Formation.....	1
Contrat d'apprentissage et norme de formation par l'apprentissage (registre).....	2
Ressources et liens spécifiques au métier	3
Méthodologie - Élaboration des normes	4
Introduction à la norme de formation par l'apprentissage (registre).....	5
Norme de rendement	5
Rôles et responsabilités	6
Rôles et responsabilités des apprenti(e)s	8
Rôles et responsabilités des parrains (marraines) et des formateurs (formatrices)	9
Formation des apprenti(e)s : conseils à l'intention des apprenti(e)s, des parrains (marraines) et des formateurs (formatrices)	11
Santé et sécurité	14
Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes	18
Champ d'exercice	18
Directives du programme	18
Exigences du programme	19
Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire.....	19
Admissibilité à l'achèvement du programme d'apprentissage.....	19
Résumé de Compétences pour réussir.....	19
Avis de collecte de renseignements personnels.....	20
Liste de formateurs (formatrices).....	21
Formation en milieu de travail : objectifs généraux de rendement.....	22
4180 Utiliser des Pratiques et des Techniques de Travail Sécuritaire	22
4181 Organiser un Chantier et Effectuer des Excavations	26
4182 Construire Des Fondations	28
4183 Ébaucher une Charpente.....	34
4184 Construire Une Toiture	36
4185 Ébaucher des Installations et des Câblages Électriques	41
4186 Ébaucher des Travaux de Plomberie et de Drainage	43
4187 Couler un Sous-Sol.....	45
4188 Installer un Parement Extérieur et des Sous-Faces.....	48
4189 Installer des Cheminées Préfabriquées	51
4190 Compléter une Finition Intérieure.....	54
4191 Compléter des Installations Électriques.....	59

4192	Installer des Armoires de Cuisine	60
4193	Installer un Plancher	63
4194	Aménager un Site	65
4195	Construire des Escaliers	66
4196	Gérer un Projet de Construction	68
Résumé des sujets obligatoires du programme : – Niveau 1 et Niveau 2		72
Niveau 1		73
296A1.1	Lecture de plans	73
296A1.2	Charpente (planchers, murs et toiture).....	73
296A1.3	Coffrage et fondations	73
296A1.4	Préparation du chantier	74
296A1.5	Sécurité	74
Niveau 2		75
296A2.1	Finition intérieure	75
296A2.2	Finition extérieure.....	75
296A2.3	Plomberie	76
296A2.4	Électricité	76
296A2.5	Gestion de projets de construction	76
Définitions		78
Prêt(e) à passer l'examen?		80
Consigner un changement de parrain (marraine).....		81
Fiche de parrainage		82
Fiche de parrainage 2.....		83
Annexe A - Formulaire d'achèvement de la formation		i
Annexe B – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)		ii

Toute mise à jour de cette publication est accessible en ligne; pour télécharger ce document en format PDF, cliquez sur le lien suivant : [MétiersspécialisésOntario.ca](https://metiersspécialisésontario.ca)

© 2022, Métiers spécialisés Ontario. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation préalable de Métiers spécialisés Ontario.

Maintenu avec le transfert à Métiers spécialisés Ontario, 1998 (V100)

Anishnaabek Ezhgejik Kinoomaagewin Ezhgaabwimgak

Paneh go Anishnaabek, Ontario enjbaajik g'bi gmaamoozwimi, g'bi mino gnoowaabdimi weweni wii mino wiidookdadying, wii wiingesying ge ezhi nakiiying.

Kendmoowin miinwa nakiiwin naasaap zhigaabwimgad dbishko wiingeswin. Kina maamwi gimaak gii wiidookdaadwad, Anishnaabek ezhgijik gii maajiish-kaachgaadeg maanpii Mnido mnising. Gchi gimaanaang ge wiidookaagewag, naadmaagewag maanda wii mnoo maajiishkaamgag.

Ouvrier de Construction Résidentielle autochtone Dédicace des Normes de Formation

Depuis longtemps, les Autochtones de l'Ontario partagent leurs traditions avec le reste de la population : un solide héritage culturel, un sens de la communauté et la fierté de leur travail.

L'apprentissage et l'exécution font autant partie de la vie que la satisfaction du travail bien fait. Le cahier *Ouvrier de construction résidentielle autochtone* a été créé pour répondre aux besoins en formation qui ont été identifiés par les *United Council Chiefs of Manitoulin*. Le ministère de la Formation professionnelle désire exprimer sa reconnaissance au conseil pour sa contribution à l'élaboration des normes.

Construction Résidentielle Autochtone Dédicace des Normes de Formation

Depuis longtemps, les Autochtones de l'Ontario partagent leurs traditions avec le reste de la population : un solide héritage culturel, un sens de la communauté et la fierté de leur travail.

L'apprentissage et l'exécution font autant partie de la vie que la satisfaction du travail bien fait. Le cahier *Construction résidentielle autochtone* a été créé pour répondre aux besoins en formation qui ont été identifiés par les *United Council Chiefs of Manitoulin*. Le ministère de la Formation professionnelle désire exprimer sa reconnaissance au conseil pour sa contribution à l'élaboration des normes.

Contrat d'apprentissage et norme de formation par l'apprentissage (registre)

Avant de pouvoir utiliser le registre de la norme de formation par l'apprentissage et d'entreprendre ses activités d'apprentissage officielles, l'apprenti(e) et le parrain (la marraine) doivent signer le contrat d'apprentissage de Métiers spécialisés Ontario (MSO).

Quel est l'objet du contrat d'apprentissage enregistré?

- Le contrat d'apprentissage est un document juridique important qui décrit vos responsabilités en tant qu'apprenti(e) et celles de votre parrain (marraine).
- Ce contrat d'apprentissage marque le début de l'entente officielle entre l'apprenti(e), le parrain (la marraine) et Métiers spécialisés Ontario.
- Pour les métiers à accréditation obligatoire, la signature et l'enregistrement du contrat d'apprentissage permettent au candidat (à la candidate) de travailler légalement en Ontario.

Que se passe-t-il après que l'apprenti(e) a signé le contrat d'apprentissage?

Après avoir signé le contrat d'apprentissage, l'apprenti(e) DOIT :

- Utiliser le registre pour guider l'expérience d'apprentissage en milieu de travail et acquérir les compétences identifiées dans les exigences d'achèvement de la formation du métier ou de la profession.
- Suivre les directives légales du parrain (de la marraine) et du formateur (de la formatrice).
- Obtenir auprès du parrain (de la marraine) et des formateurs (formatrices) la confirmation écrite de la satisfaction des exigences énoncées dans le registre du métier.
- Participer à la formation en salle de classe obligatoire pour exercer le métier.
 - Lorsqu'un apprenti (une apprentie) reçoit une « offre de formation en classe », il ou elle doit confirmer sa participation en suivant les consignes de l'offre.
 - À défaut de le faire, l'apprenti(e) risque de perdre la possibilité de suivre les cours, ce qui retarderait l'achèvement de l'apprentissage.

Après avoir signé le contrat d'apprentissage, le parrain (la marraine) DOIT :

- S'assurer que l'apprenti(e) suit la formation nécessaire en milieu de travail conformément aux compétences et aux exigences d'achèvement énoncées dans la norme de formation par l'apprentissage (registre).
- Suivre les progrès de l'apprenti(e), y compris :
 - la vérification des progrès en lien aux ensembles de compétences et aux compétences avec l'apprenti(e) et le formateur (la formatrice) (lorsque le parrain [la marraine] et le formateur [la formatrice] ne sont pas la même partie).

- la vérification, par écrit, que chaque compétence identifiée dans le registre pour le métier/la profession a été acquise avec succès par l'apprenti(e).
- la libération de l'apprenti(e) de son travail pour qu'il ou elle puisse suivre une formation en classe sans en être pénalisé(e).
- le maintien du ratio compagnon (compagne)/apprenti(e) pour votre métier/profession, le cas échéant.

Avis importants pour l'apprenti(e), le parrain (la marraine) et le formateur (la formatrice) :

- **Pour les apprenti(e)s :**
 - Avisez MSO de tout changement dans vos coordonnées
 - Avisez MSO de tout changement concernant le parrainage
- **Pour les parrains (marraines)**
 - Communiquez avec Métiers spécialisés Ontario (MSO) en cas de changement concernant la capacité de formation, les coordonnées ou le statut de l'apprenti(e) dans le programme.

Ressources et liens spécifiques au métier

Ressources propres au métier	Liens
Programme du Sceau rouge	www.sceau-rouge.ca
Tableau Ellis	https://www.ellischart.ca/fra/h.4m.2.shtml
Service Canada	servicecanada.gc.ca
<i>Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés</i>	<i>Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés, L.O. 2021, ch. 28 - Projet de loi 288 (ontario.ca)</i>
Métiers spécialisés Ontario	Page d'accueil - Métiers spécialisés Ontario
L'apprentissage en Ontario	https://www.ontario.ca/fr/page/lapprentissage-en-ontario
Emploi Ontario	https://www.ontario.ca/fr/page/emploi-ontario
Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences	Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences ontario.ca
Examen de qualification (Réservation et ressources)	https://www.skilledtradesontario.ca/fr/certification/

**Veuillez noter que tous les liens sont valides au moment de la publication*

Méthodologie - Élaboration des normes

Une norme est élaborée avec un large groupe de représentant(e)s du métier qui forment le groupe de travail initial. Il s'agit d'expert(e)s en la matière, de gens de métier, d'instructeurs (instructrices) et d'employeurs (employeuses) issu(e)s d'un échantillon représentatif du secteur ou de l'industrie et possédant diverses années d'expérience professionnelle dans le domaine. Ce groupe de travail examine, élabore et recommande la révision du contenu de la norme. Son rôle consiste également à harmoniser et à mettre à jour d'autres contenus de soutien pour le produit.

Le processus de validation constitue une partie essentielle de l'élaboration de la norme. C'est l'occasion pour un groupe représentatif plus large du secteur de fournir sa rétroaction sur le contenu du projet de norme. Ce processus est mené de différentes manières et peut inclure l'envoi d'un sondage ou du document provisoire (ou des deux) directement au secteur. Les commentaires reçus sont examinés par le groupe de travail, et les modifications nécessaires sont apportées sur la base d'un consensus.

Introduction à la norme de formation par l'apprentissage (registre)

Ce registre « en milieu de travail » constitue l'ouvrier de construction résidentielle autochtone 296A; il a été élaboré par Métiers spécialisés Ontario en consultation avec des représentant(e)s de l'industrie. Il met en évidence toutes les compétences associées au métier et nécessaires à son apprentissage.

Le registre est divisé en ensembles de compétences, qui contiennent à leur tour des compétences spécifiques. Ces ensembles de compétences et ces compétences décrivent ce que l'apprenti(e) doit accomplir selon la norme à respecter, afin d'être considéré(e) comme ayant acquis la compétence en question. La maîtrise de ces compétences est consignée dans le registre.

Le parrain (la marraine) ou le formateur (la formatrice) et l'apprenti(e) doivent valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Toutefois, si une compétence est ombrée, cela signifie qu'elle est facultative et qu'elle n'a pas besoin d'être validée, bien qu'elle ait été définie comme faisant partie du champ d'exercice du métier.

Une fois l'acquisition des compétences « validées par signature » et les exigences du programme en classe remplies (ou l'équivalent), les apprenti(e)s reçoivent un Certificat de qualification.

Toutes les pratiques décrites dans cette norme doivent être exécutées par l'apprenti(e) selon les critères spécifiques identifiés. En général, les normes de performance pour le métier l'ouvrier de construction résidentielle autochtone 296A doivent être exécutées conformément à tous les codes et normes juridiques applicables, y compris les normes de santé et de sécurité ainsi que les éléments suivants.

Norme de rendement

Toutes les compétences dans la norme de formation par l'apprentissage du métier d'Installateur de systèmes de protection contre les incendies 427A doivent être exécutées, selon le cas, conformément à ce qui suit :

- *Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;*
- *Autres lois, règlements, codes et normes applicables;*
- *Meilleures pratiques de l'industrie;*
- *Politiques et procédures de l'entreprise.*

Les renseignements présentés dans la présente norme étaient, à notre connaissance, à jour au moment de leur impression et destinés à une utilisation générale. Veuillez consulter le site Web de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse suivante afin d'obtenir les renseignements les plus précis et à jour : www.skilledtradesontario.ca/fr/

Rôles et responsabilités

Conformément à la [Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés](#)

Métiers spécialisés Ontario (MSO) est responsable de ce qui suit :

- Établissement, élaboration et mise à jour des programmes d'apprentissage, y compris des normes de formation, des normes de programme et des examens de certification;
- Administration des programmes d'apprentissage, y compris l'approbation des apprenti(e)s et l'autorisation des parrains (marraines), l'enregistrement des contrats d'apprentissage et l'examen des formulaires d'achèvement de la formation.
- Délivrance des certificats d'apprentissage aux apprenti(e)s ayant terminé leur formation en Ontario.
- Évaluation de l'expérience et des qualifications des candidat(e)s qui n'ont pas suivi le programme de formation en Ontario;
- Administration des examens, y compris les examens de certification, dans tous les métiers soumis à des examens de certification;
- Délivrance d'un Certificat de qualification dans tous les métiers ayant des examens de certification;
- Renouvellement des Certificats de Qualification pour les métiers à accréditation obligatoire;
- Tenue d'un registre public des personnes autorisées à travailler dans les métiers à accréditation obligatoire [skilledtradesontario.ca/fr/registre-public/](https://www.skilledtradesontario.ca/fr/registre-public/);
- Recherche des apprentissages et des métiers.

Pour toute question liée à votre contrat d'apprentissage enregistré ou à l'achèvement de votre apprentissage, veuillez consulter

<https://www.skilledtradesontario.ca/fr/apprentissage/apprenties-et-apprentis-actuels/>

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) a les responsabilités suivantes :

- Classification des métiers comme métiers à accréditation obligatoire;
- Prescription des champs d'exercice des métiers;
- Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) et programmes de préapprentissage;
- Administration de la formation en classe, planification des places, gestion des places et financement des agences de formation;
- Approbation des personnes pouvant fournir une formation en classe dans le cadre des programmes d'apprentissage;
- Supervision financière des subventions à l'apprentissage et des programmes de soutien;
- Conformité et application des dispositions relatives aux métiers spécialisés, à la santé et sécurité au travail et aux normes d'emploi.

Pour toute question portant sur les responsabilités du MTIFDC, veuillez communiquer avec Emploi Ontario ou avec votre bureau d'apprentissage local au 416-326-5656, au numéro sans frais 1-800-387-5656, par ATS au 1-866-533-6339, ou encore par [Clavardage avec Emploi Ontario | ontario.ca](#)

Rôles et responsabilités des apprenti(e)s

Un apprenti (une apprentie) a certains rôles et certaines responsabilités à assumer tout au long de son programme d'apprentissage.

L'apprenti(e) DOIT :

1. Signer le Contrat d'apprentissage.
 - Pour les métiers à accréditation obligatoire, l'apprenti(e) doit également confirmer que les informations sont correctes dans le registre public de Métiers spécialisés Ontario.
2. Mettre à jour ses coordonnées personnelles auprès de MSO.
3. Aviser MSO de toute modification du Contrat d'apprentissage ou à l'emploi (par exemple, un changement de parrainage [marrainage]).
4. Acquérir les compétences ou les ensembles de compétences établis dans le registre.
 - Démontrer la maîtrise des compétences obligatoires.
 - Obtenir la signature du parrain (de la marraine) ou du formateur (de la formatrice) pour la validation pour chaque compétence.
 - Tenir tous les dossiers connexes (registre rempli, talons de paie, relevés d'emploi).
 - N'oubliez pas que le registre est la propriété de l'apprenti(e) et qu'il l'accompagne même lorsque plusieurs parrains (marraines) participent à la formation.
 - Rencontrer son parrain (sa marraine) ou son formateur (sa formatrice) tout au long de l'apprentissage pour évaluer les progrès.
 - Aviser le parrain (la marraine) ou le formateur (la formatrice) de son intention de terminer le programme et s'assurer que les dossiers sont tous complets.
 - Remplir et signer le formulaire d'achèvement (l'apprenti[e] et le parrain [la marraine]/le formateur [la formatrice] doivent signer le formulaire).
5. Satisfaire aux exigences de formation en classe.
 - Confirmer sa présence en suivant les directives de l'offre de formation en classe (délivrée par le MTIFDC).
 - Le non-respect de cette obligation peut entraîner l'annulation de la poursuite de la formation en classe, ce qui retardera l'achèvement de la formation.
6. Soumettre les documents d'achèvement de formation.
 - Par courriel : veuillez appeler Métiers spécialisés Ontario pour obtenir les directives d'envoi par courriel au 647-847-3000 ou au numéro sans frais (en Ontario seulement) 1-855-299-0028 du lundi au vendredi de 7 h à 19 h.

Rôles et responsabilités des parrains (marraines) et des formateurs (formatrices)

Parrains (marraines) :

Le parrain (la marraine) est la personne qui signe le contrat d'apprentissage enregistré. Il ou elle est désigné(e) dans le contrat d'apprentissage enregistré comme la personne chargée de s'assurer que les apprenti(e)s reçoivent la formation requise dans le cadre d'un programme d'apprentissage. Certains parrains (certaines marraines) peuvent également agir en tant que formateurs (formatrices).

Le parrain (la marraine) DOIT :

- Vérifier que toutes les modalités du contrat d'apprentissage enregistré sont respectées;
- Nommer des formateurs (formatrices) pour assurer et guider l'apprentissage et les progrès de l'apprenti(e)
- Fournir de la formation, le cas échéant (lorsque le parrain [la marraine] joue également le rôle de formateur [formatrice]);
- S'assurer que l'apprenti(e) acquiert toutes les compétences requises, comme indiquées dans le registre;
- Libérer l'apprenti(e) de son travail pour qu'il ou elle puisse suivre une formation en classe sans en être pénalisé(e);
- Signer le formulaire d'achèvement lorsque l'apprenti(e) est prêt(e).

Formateurs (formatrices) :

Un **formateur (une formatrice)** est une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail. Dans les métiers à accréditation obligatoire, un formateur (une formatrice) doit détenir un certificat de qualification valide et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.

Dans les métiers à accréditation non obligatoire, un formateur (une formatrice) est une personne qui remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- Détenir un certificat de qualification;
- Détenir un certificat d'apprentissage du métier; ou
- Avoir terminé la formation en milieu de travail (compétences et/ou heures d'apprentissage, selon le cas) et la formation en classe du programme d'apprentissage du métier;
- Posséder une expérience en milieu de travail équivalente au programme d'apprentissage, ainsi que les compétences décrites dans le registre.

Le parrain (la marraine) doit :

- Définir les objectifs et les attentes en matière de formation pour l'apprenti(e);
- Fournir la formation appropriée;
 - Être patient (patiente) et compréhensif (compréhensive);
 - Renforcer l'apprentissage si nécessaire;
 - Adapter les méthodes de formation et les styles d'apprentissage aux besoins des apprenti(e)s
 - Fournir une rétroaction constructive à l'apprenti(e)
 - Accepter les commentaires de l'apprenti(e), du parrain (de la marraine) et des autres formateurs (formatrices)
- Communiquer avec l'apprenti(e), le parrain (la marraine), les autres formateurs (formatrices) ainsi que les parties tierces;
- Surveiller les progrès et les résultats de l'apprenti(e), et établir les rapports requis;
- Valider par signature et dater les compétences acquises avec succès dans le registre (le registre est le dossier des réalisations de l'apprenti[e])
 - Apposer sa signature après avoir évalué et jugé en tant que professionnel (professionnelle) que l'apprenti(e) maîtrise les compétences requises.

** Note : La signature du formateur (de la formatrice) ne constitue pas une garantie générale ou une garantie du comportement futur de l'apprenti(e).*

Formation des apprenti(e)s : conseils à l'intention des apprenti(e)s, des parrains (marraines) et des formateurs (formatrices)

Conseils à l'intention des apprenti(e)s

N'oubliez pas que l'apprentissage est un processus qui prend du temps.

Voici une liste de conseils et d'outils supplémentaires qui vous permettront de tirer le maximum de votre formation par l'apprentissage :

- Adoptez sans délai des procédures de travail sécuritaire afin de créer de bonnes habitudes;
- Faites preuve d'enthousiasme, soyez respectueux (respectueuse) et responsable;
- Examinez votre plan d'apprentissage avec votre formateur (formatrice) ou votre parrain (marraine);
- Utilisez votre registre comme journal de bord pour faire le suivi des compétences acquises;
 - Discutez de vos besoins, de vos lacunes et de vos préoccupations quant à la formation avec votre formateur (formatrice) et avec votre parrain (marraine);
 - Pour tirer le maximum de votre apprentissage, demandez à être exposé(e) à toute l'étendue du métier ou de la profession; rencontrez régulièrement votre parrain (marraine) ou votre formateur (formatrice) pour discuter de vos progrès, poser des questions et demander une rétroaction.
- N'hésitez pas à poser des questions, à demander des éclaircissements ou à demander de l'aide;
 - Posez des questions à votre formateur (formatrice) si vous n'êtes pas certain (certaine) de la compétence que vous devez acquérir ou encore des outils et du matériel que vous devez utiliser pour effectuer votre travail;
- Écoutez les suggestions de votre formateur (formatrice);
- Une fois que vous avez démontré avoir acquis une compétence, n'oubliez pas de faire valider par le formateur (la formatrice) les compétences individuelles;
- Communiquez avec le conseiller (la conseillère) en apprentissage de MSO pour toute question ou préoccupation.

Conseils pour les parrains (marraines)

- Choisissez un formateur (une formatrice) qui a de bonnes aptitudes à la communication et qui travaille bien avec les autres;
- Alternez ou variez les formateurs (formatrices) en fonction des domaines de spécialisation ou de compétence;
- Assurez-vous que l'apprenti(e) travaille toujours sous la direction d'un formateur qualifié (d'une formatrice qualifiée) ou qu'il ou elle y a accès;

- Invitez le formateur (la formatrice) à suivre des cours de perfectionnement (p. ex. : programme de formation des formateurs [formatrices], des parrains [marraines], des mentor[e]s, etc.);
- Assurez-vous que le formateur (la formatrice) comprend comment naviguer, utiliser et appliquer le registre;
- Définissez des attentes claires et faites participer l'apprenti(e) et le formateur (la formatrice) à l'élaboration du plan d'apprentissage;
- Donnez du temps au formateur (à la formatrice) pour démontrer les compétences à l'apprenti(e);
- Encouragez les formateurs (formatrices) à créer un environnement d'apprentissage sécuritaire, positif et productif pour l'apprenti(e);
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Veillez à ce que l'apprenti(e) reçoive la formation en milieu de travail diversifiée présentée dans ce document;
- Reconnaissez le bon rendement;
- Observez fréquemment;
- Donnez une rétroaction constructive et faites régulièrement des évaluations du rendement auxquelles participent l'apprenti(e) ainsi que le formateur (la formatrice);
- Servez-vous du registre comme d'un outil de suivi dans le cadre des évaluations régulières du rendement;
- Remplissez la validation des ensembles de compétences dès que l'apprenti(e) a démontré avoir acquis les compétences visées;
- Le contenu détaillé de chaque compétence ne constitue pas une liste inclusive; il s'agit plutôt d'une illustration de l'orientation voulue pour l'acquisition de chaque compétence.

Conseils à l'intention des formateurs (formatrices)

Les formateurs (formatrices) doivent veiller à ce que les apprenti(e)s acquièrent les compétences qui sont indiquées dans le présent document. Dans certains cas, le parrain (la marraine) peut également être le formateur (la formatrice).

Voici une liste de conseils et d'outils qui visent à aider les formateurs (formatrices) à superviser les apprenti(e)s :

- Faites preuve d'habitudes exemplaires de prudence au travail;
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Traitez les apprenti(e)s équitablement et avec respect;
- Prenez le temps d'examiner le registre à l'avance afin de comprendre les attentes du programme d'apprentissage;

- Examinez le registre avec l'apprenti(e) et mettez au point un plan d'apprentissage;
- Établissez des attentes claires et reconnaissez le bon rendement;
- Exposez les apprenti(e)s à toute la portée du métier en leur offrant une formation sur les compétences décrites dans le présent document;
 - Si un domaine de compétence ne relève pas de l'expertise du formateur (de la formatrice), collaborez avec le parrain (la marraine) ou d'autres collègues afin de trouver d'autres moyens d'offrir cette expérience à l'apprenti(e).
 - La meilleure expérience d'apprentissage consiste à donner à l'apprenti(e) une formation et une exposition aussi complètes que possible à toute la portée du métier. Si cela n'est pas possible, aidez la personne à trouver d'autres moyens d'y parvenir.
- Encouragez l'apprenti(e) à poser des questions et répondez-y;
- Faites preuve de patience;
- Expliquez et démontrez les compétences;
- Rencontrez régulièrement l'apprenti(e) pour discuter de ses progrès;
- Donnez régulièrement de la rétroaction;
- Validez les compétences lorsque votre apprenti(e) démontre qu'il ou qu'elle les maîtrise, et
- Servez-vous du registre comme d'un guide pour évaluer les compétences dans chacun des domaines;
- En utilisant le registre, les formateurs (formatrices) pourront guider le processus et aider les apprenti(e)s à acquérir les compétences énoncées dans ce document.

Santé et sécurité

Les méthodes et les conditions de travail sécuritaires, la prévention des accidents et la préservation de la santé revêtent une importance primordiale dans le cadre des programmes d'apprentissage en Ontario. Ces responsabilités sont partagées et exigent les efforts conjoints du gouvernement, des parrains (marraines), des employeurs (employeuses), des superviseur(e)s, des travailleurs (travailleuses), des apprenti(e)s et du public pour atteindre l'objectif de rendre les lieux de travail de l'Ontario plus sécuritaires.

La [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#) (LSST) nous fournit le cadre juridique et les outils pour le faire. Elle énonce les droits et les devoirs de toutes les parties en milieu de travail, confiant à l'employeur (employeuse) la responsabilité ultime de la santé et de la sécurité des travailleurs (travailleuses), en l'occurrence les apprenti(e)s, en veillant à ce que des procédures, des contrôles et une formation soient établis pour faire face aux risques professionnels. En conséquence, il est impératif que toutes les parties soient conscientes des circonstances qui peuvent causer une blessure, une maladie ou un préjudice. On peut créer des expériences d'apprentissage et des milieux sécuritaires en contrôlant les variables et les comportements qui peuvent causer un accident, une blessure ou une maladie, ou y contribuer.

On rappelle au parrain (à la marraine) qui n'est pas l'employeur (employeuse) que ce dernier (cette dernière) a des responsabilités juridiques en matière de santé et de sécurité envers l'apprenti(e) qui est son employé(e). Le parrain (la marraine) doit encourager les habitudes de travail sécuritaires et le respect des exigences de l'employeur (employeuse) en matière de santé et de sécurité au travail.

Il est généralement reconnu qu'une attitude positive à l'égard de la sécurité en conjonction avec de bonnes compétences en santé et sécurité contribue à un environnement sans accident. Une saine attitude envers la prévention des accidents est bénéfique à tous.

Les travailleurs (travailleuses) et les apprenti(e)s peuvent être exposé(e)s à une multitude de dangers et, par conséquent, doivent connaître la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et ses règlements.

Le système de responsabilité interne :

L'un des principaux objectifs de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) est de faciliter la mise en place d'un solide système de responsabilité interne (SRI) au travail. À cette fin, la LSST énonce les obligations des employeurs (employeuses), des superviseur(e)s, des travailleurs (travailleuses), des apprenti(e)s, des constructeurs (constructrices) et des propriétaires de lieux de travail.

La conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques respectives est essentielle à l'établissement d'un solide SRI dans le milieu de travail.

En termes simples, le SRI signifie que tout le monde au travail a un rôle à jouer pour assurer la sécurité et la santé dans les lieux de travail. Les travailleurs (travailleuses) et les apprenti(e)s en milieu de travail qui constatent un problème de santé et de sécurité, comme un danger ou une infraction à la LSST en milieu de travail, ont l'obligation juridique de signaler la situation à l'employeur (employeuse) ou à un superviseur (une superviseure).

Les employeurs (employeuses) et les superviseur(e)s sont, à leur tour, tenu(e)s de résoudre ces situations et d'informer les travailleurs de tout danger dans le cadre de leur travail.

Le SRI encourage un milieu de travail sain et sécuritaire. En plus de la conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques, le SRI est appuyé par des politiques et des programmes de santé et de sécurité bien définis, y compris la conception, le contrôle, la surveillance et la supervision du travail effectué.

Rôles et responsabilités en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*

Les responsabilités de l'employeur (employeuse) comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Former, informer et superviser les travailleurs (travailleuses) et les apprenti(e)s afin de protéger leur santé et leur sécurité;
- Nommer des personnes compétentes comme superviseur(e)s;
- Informer un travailleur (une travailleuse), un apprenti (une apprentie) ou une personne en autorité de tout danger existant dans le lieu de travail et les former à la manipulation, à l'entreposage, à l'utilisation, à l'élimination et au transport de tout matériel, substance, outil, matériau, etc.;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection d'un travailleur (une travailleuse) ou d'un apprenti (une apprentie);
- Dans les lieux de travail où plus de cinq travailleurs (travailleuses) sont régulièrement employé(e)s, préparer et afficher une politique écrite en matière de santé et de sécurité au travail et mettre sur pied et maintenir un programme pour sa mise en œuvre;
- Préparer et afficher des politiques sur la violence et le harcèlement au travail et élaborer des programmes à l'appui de ces politiques;
- S'assurer que tous les travailleurs (toutes les travailleuses) et apprenti(e)s connaissent les lois, les règlements, les codes et les normes applicables afin que les exigences à respecter soient claires.

Les responsabilités du formateur/superviseur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- S'assurer que le travailleur (la travailleuse) ou l'apprenti(e) travaille en conformité avec la loi et ses règlements;
- S'assurer que tout équipement, dispositif de protection ou vêtement requis par l'employeur (employeuse) est utilisé ou porté par le travailleur (la travailleuse) ou l'apprenti(e);
- Aviser un travailleur (une travailleuse) ou un apprenti (une apprentie) de tout danger potentiel ou réel pour la santé ou la sécurité connu du superviseur (de la superviseuse);
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection des travailleurs (travailleuses).

Les responsabilités du travailleur (de la travailleuse) ou de l'apprenti(e) comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Travailler en conformité avec la Loi et ses règlements;
- Utiliser ou porter tout matériel, dispositif de protection ou vêtement exigé par l'employeur (employeuse);
- Signaler à l'employeur (employeuse) ou au superviseur (à la superviseure) tout matériel ou dispositif de protection manquant ou défectueux connu qui pourrait mettre en danger le travailleur (la travailleuse) ou un autre travailleur (une autre travailleuse);
- Signaler tout danger ou toute infraction à la Loi ou à ses règlements à l'employeur (employeuse) ou au superviseur (à la superviseure);
- Ne pas enlever ou rendre inefficace tout dispositif de protection exigé par l'employeur (employeuse) ou par les règlements;
- Ne pas utiliser ou faire fonctionner du matériel ou travailler d'une manière qui pourrait mettre en danger un travailleur (une travailleuse).

Les trois droits des travailleurs (travailleuses) et des apprenti(e)s

La LSST accorde aux travailleurs (travailleuses) et aux apprenti(e)s trois droits fondamentaux :

1. Le droit d'être informé(e)s des dangers liés à leur travail et d'obtenir des informations, une supervision et des instructions pour protéger leur santé et leur sécurité sur le lieu de travail;
2. Le droit de participer à l'identification et à la résolution des problèmes de santé et de sécurité au travail par l'entremise d'un représentant (une représentante) en santé et sécurité ou d'un travailleur (une travailleuse) membre d'un comité mixte de santé et sécurité;
3. Le droit de refuser un travail qu'ils ou elles estiment dangereux pour leur santé et leur sécurité ou celles de tout autre travailleur (toute autre travailleuse) sur le lieu de travail.

Pour les projets s'appliquant aux métiers de la construction, un constructeur (une constructrice) est également identifié(e)

Dans tous les projets, le constructeur (la constructrice) est soit le (la) propriétaire, soit une personne embauchée par le (la) propriétaire.

L'objectif de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* est de confier à une seule personne l'autorité générale en matière de santé et de sécurité dans le cadre d'un projet. Cette personne est le constructeur (la constructrice) du projet.

Le constructeur (la constructrice) est la partie qui exerce le plus grand contrôle sur les aspects de santé et de sécurité de l'ensemble du projet; il ou elle est responsable en dernier ressort de la santé et de la sécurité de tous les travailleurs (toutes les travailleuses) et de tous les apprentis (toutes les apprenties). Le constructeur (la constructrice) doit veiller à ce que tous (toutes) les employeurs (employeuses), apprenti(e)s et travailleurs (travailleuses) du projet respectent la loi et ses règlements.

Les tâches du constructeur (de la constructrice) sont les suivantes :

- Veiller à l'application des mesures et des procédures prévues par la Loi et ses règlements;
- Veiller à ce que tous (toutes) les employeurs (employeuses), apprenti(e)s et travailleurs (travailleuses) du projet respectent la Loi et ses règlements;
- Assurer la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs (travailleuses) et des apprenti(e)s dans le cadre du projet.

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences effectue des inspections périodiques des lieux de travail pour s'assurer que les lois et règlements sur la sécurité sont respectés. Pour toute question, veuillez communiquer avec l'InfoCentre de santé et de sécurité au travail au 1-877-202-0008.

Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes

Champ d'exercice

Le champ d'exercice du métier d'ouvrier de construction résidentielle autochtone est décrit à l'article 95 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS et se lit comme suit :

95. Le champ d'exercice du métier d'ouvrier de construction résidentielle autochtone consiste notamment à travailler à tous les aspects de la construction d'une maison dans une réserve de Première Nation.

Bien que le registre se fonde sur le champ d'exercice décrit dans le règlement (article 95 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS), il ne prétend ni augmenter ni modifier le champ d'exercice décrit dans le règlement.

Directives du programme

Durée de la formation en milieu de travail

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 4000 heures de formation en milieu de travail pour acquérir les compétences professionnelles requises. Cette durée peut varier en fonction des circonstances.

Durée de la formation en classe

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 480 heures de formation en classe pour terminer le programme d'études associé au programme de formation.

Nombre total d'heures de formation

4480 heures

Ratio compagnon-apprenti

Ratios recommandés par l'industrie :

Même si certains métiers régis par la LOPMS sont assujettis aux ratios compagnon-apprenti fixés par voie de règlement, ce métier n'en fait pas partie. **L'industrie a plutôt recommandé un ratio d'un compagnon (ou personnes considérées comme telles) pour un apprenti** pour que ce dernier reçoive une formation en milieu de travail adéquate dans le cadre de ce programme.

Exigences du programme

Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire

Les règlements en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*, classifient chaque métier comme étant « à accréditation obligatoire » ou « à accréditation non obligatoire ». Ce métier est à accréditation non obligatoire.

Il incombe à l'apprenti(e) de remplir un dossier d'attestation de la formation, sous forme de registre. Le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) doivent valider une fois que l'apprenti(e) a acquis les compétences liées au métier visé.

Admissibilité à l'achèvement du programme d'apprentissage

L'apprenti ou l'apprentie doit :

- acquérir toutes les compétences obligatoires (non ombrées) énoncées dans le registre..
- terminer la formation en classe comme indiqué dans la norme de programme.

Il est de la responsabilité de l'apprenti ou de l'apprentie de tenir un dossier de formation sous la forme d'un cahier de normes. Le parrain ou de la marraine et le formateur ou la formatrice sont tenus d'apposer leur signature lorsque l'apprenti ou l'apprentie a acquis les compétences nécessaires à l'exercice de son métier.

Résumé de Compétences pour réussir

Les Compétences pour réussir sont nécessaires dans un monde en constant changement afin de pouvoir travailler, apprendre et mieux vivre.

Elles sont fondamentales pour l'acquisition d'autres compétences et très importantes pour des interactions sociales réussies.

Les profils de compétences essentielles propres aux professions sont disponibles en ligne. Ils seront mis à jour périodiquement aux fins d'harmonisation avec le nouveau modèle Compétences pour réussir que vous trouverez ici : [modèle Compétences pour réussir](#).

Autres certifications et formations suggérées ou requises

Bien qu'un apprenti (une apprentie) reçoive une formation en santé, sécurité et dans des domaines spécifiques à son métier pendant son apprentissage, il est important de savoir qu'il peut également être nécessaire de suivre d'autres formations en santé et sécurité au travail, ainsi que de renouveler ou de mettre à jour des certifications au cours de sa carrière, avant d'effectuer de nouveaux types de travaux.

Avis de collecte de renseignements personnels

1. À tout moment durant votre formation par l'apprentissage, on pourra vous demander de présenter ce registre à votre parrain (marraine), à Métiers spécialisés Ontario, ou au comité de conformité et d'application de la loi du MTIFDC. Vous devrez produire l'attestation de fin d'apprentissage signée à Métiers spécialisés Ontario afin de terminer votre programme. Métiers spécialisés Ontario utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système de formation par l'apprentissage de l'Ontario, notamment pour confirmer que vous avez terminé votre apprentissage et pour délivrer votre certificat d'apprentissage.
2. Métiers spécialisés Ontario communiquera vos renseignements personnels (y compris les renseignements concernant la fin de votre programme d'apprentissage et votre certificat d'apprentissage à Métiers spécialisés Ontario) au MTIFDC, qui en a besoin pour financer le système de formation par l'apprentissage de l'Ontario.
3. Vos renseignements personnels sont recueillis, utilisés et divulgués par le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)*.
4. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation par Métiers spécialisés Ontario, prière de contacter :

La direction des rapports d'entreprise

Métiers spécialisés Ontario

CP 2354 CSP SQ1 Shoppers

Mississauga (Ontario) L5B 3C8

Numéro sans frais (en Ontario seulement) : 1-855-299-0028

Télécopieur : 1-866-398-0368

privacy@skilledtradesontario.ca.

Liste de formateurs (formatrices)

Nom du formateur (de la formatrice) en lettres moulées	Signature du formateur (de la formatrice)	Date de début avec le formateur (la formatrice) (jour/mois/année)

Formation en milieu de travail : objectifs généraux de rendement

4180 Utiliser des Pratiques et des Techniques de Travail Sécuritaire

Objectif Général De Rendement

Démontrer des méthodes et des techniques de travail sécuritaires sur le lieu de travail en identifiant les dangers pour la santé et la sécurité; en portant, ajustant et entretenant un équipement de protection; en utilisant un matériel de secours en cas d'incendie; en faisant preuve d'ordre; en utilisant et entretenant des outils et in matériel; en prévenant les risques d'incendie; en manipulant et entreposant des matières dangereuse en toute sécurité; en signalant les blessures; en rédigeant des rapports de sécurité et d'accident; et en administrant des premiers soins conformément à la Loi dur la santé et la sécurité au travail et aux autres réglemenes gouvernementaux en vigueur.

Compétences

4180.01 Identifier les dangers pour la santé et la sécurité sur le lieu de travail afin de minimiser les blessures et les dommages éventuellement causes au matériel, aux outils et a l'environnement, de prendre les mesures correctives définies par les lois gouvernementales ou les politiques de l'entreprise, et de signaler les dangers.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

4180.02 Porter, ajuster et entretenir un équipement de protection pour les yeux, les oreilles, les mains et les pieds afin de porter des vêtements bien ajuster et assurant une protection optimale pour le travail à effectuer.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4180.03 Utiliser un matériel de secours en cas d'incendie**, comme des extincteurs, des respirateurs, des civières et des couvertures ignifuges, pour éteindre les feux et administrer les premiers soins de manière sécuritaire et efficace, conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST)*.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4180.04 Faire preuve d'ordre sur le lieu de travail** en nettoyant les flaques d'huile, en gardant la zone de travail propre et non encombrée, et en rangeant les outils et le matériel, afin de minimiser les risques d'accident et de blessure, et d'assurer la disponibilité des outils et du matériel pour le prochain travail.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4180.05 Utiliser et entretenir des outils et de matériel** de manière sécuritaire afin de prévenir les blessures et les dommages, et de garder les outils et le matériel propres et en bon état.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4180.06 Prévenir les risques d'incendie en gardant la zone de travail propre, en identifiant et en éliminant les sources potentielles d'incendie, et en manipulant avec soin les matières corrosives, explosives et/ou inflammables, afin d'éliminer les situations et les méthodes de travail dangereuses.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4180.07 Manipuler et entreposer des matières dangereuses à l'aide d'appareils de manutention et d'entreposage spéciaux, et en portant les vêtements de protection requis, afin d'éviter les blessures et de ne pas contaminer l'environnement, conformément aux lois provinciales et fédérales.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4180.08 Signaler sans tarder les blessures au superviseur ou au chef d'équipe, en s'assurant que des soins soient administrés au blessé, que les renseignements pertinents soient consignés et que de tels accidents ne se reproduisent plus.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4180.09 Rédiger des rapports de sécurité et d'accident** en se référant aux lois provinciales et fédérales, afin de compléter avec précision les formulaires d'assurance, les documents légaux et les déclarations à soumettre à la Commission des accidents du travail, et à respecter les échéances.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4180.10 Administrer des premiers soins** pour traiter les malaises soudains, les brûlures, les coupures, les écorchures, les entorses, les inhalations de produits chimiques et toute contamination des yeux, afin de stabiliser l'état de la victime en vue de son transfert à un centre médical approprié.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4181 Organiser un Chantier et Effectuer des Excavations

Objectif Général De Rendement

Organiser un chantier et effectuer des excavations en élaborant un plan parcellaire; en piquetant un site d'excavation; en surveillant un site d'excavation; en prélevant un échantillon de sol et en remblayant un site d'excavation, conformément au bleu et aux exigences du *Code du bâtiment de l'Ontario (CBO)*, de la *Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)*, du *Code de construction d'habitations indiennes (CCHI)*, de *Santé et Bien-être social Canada (SBSC)* et du client.

Compétences

- 4181.01 Élaborer un plan parcellaire** en déterminant le périmètre de la propriété, en orientation l'habitation sur la parcelle de terrain, en prévoyant une escape pour l'allée, l'adduction d'eau et les raccordements secondaires d'égout des lits de pose, conformément aux normes du CBO, de la SCHL, du CCHI et de SBSC.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).

- 4181.02 Piqueter un site d'excavation** en plantant des piquets dans le sol et en utilisant les mesures du plan parcellaire, afin que la disposition soit précise et réponse aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4181.03 Surveiller un site d'excavation afin de s'assurer que les pentes soient précises et que l'excavation se fasse de niveau, conformément au plan d'élévation du bleu.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4181.04 Prélever un échantillon de sol afin de s'assurer que sol soit assez dense pour permettre le déplacement du poids de l'habitation sous le niveau de la végétation, et que la charpente repose au-dessus des nappes phréatiques.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4181.05 Remblayer un site d'excavation en placent un remblai a un niveau plus élevé, en nivellant et compactant à l'aide d'appareils mécaniques, et en excavant aux profondeurs requises par le CBO, la SCHL, et le CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4182 Construire Des Fondations

Objectif Général De Rendement

Construire des fondations en fabriquant des coffrages a semelle; en installant des coffrages de niveau; en calculant un volume de béton; en disposant des barres d'armature dans des coffrages; en coulant du béton dans des coffrages; en vérifiant du béton; en retirant des coffrages; en construisant des murs de maçonnerie; en appliquant un crépi et une imperméabilisation a l'humidité; en installant des boulons d'ancrage et un drain de semelle; en fixant des lisses; en posant une poutre centrale; en installant des solives et un revêtement de plancher; et en remblayant un site, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du client, ainsi qu'aux plans d'étage et de fondation.

Compétences

4182.01 Fabriquer des coffrages a semelle en coupant du bois de construction a l'aide d'outils à main, notamment des scies, conformément au plan de fondation et aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI, selon la nature du sol et les principes de conservation du bois de construction.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

4182.02 Installer des coffrages de niveau à l'aide de théodolites, afin de s'assurer que les semelles soient de niveau en tous autour du périmètre de construction et que les assises intérieurs et extérieures soient précise, conformément au plan de fondation.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4182.03 Calculer le volume de béton à l'aide de formules mathématiques, afin de minimiser les pertes et de disposer avec précision des puits de soutien pour les poutres intérieures, conformément au plan de fondation.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4182.04 Disposer des barres d'armature dans les coffrages afin que les semelles restent en place sans bouger, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4182.05 Couler du béton dans les coffrages en s'assurant que les barres d'armature restent en place, que le béton soit de niveau avec le haut des coffrages, en installant au besoin des rainures de clavette, et que béton corresponde aux valeurs (en lb/po2) du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4182.06 **Vérifier du béton afin de contrôler la présence de défauts**, notamment les fissures dues à la chaleur, l'écaillage et l'accumulation de glace, afin le béton présente une couleur uniforme

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4182.07 **Retirer des coffrages à l'aide d'outils à main**, notamment des pinces à démolir, des marteaux, des pics et des pelles, afin de minimiser les pertes et les dommages au matériel et au béton.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4182.08 **Construire des murs de maçonnerie** à l'aide de mortier et de parpaings, afin de s'assurer que les murs de fondation soient de niveau, que la construction demeure d'équerre et d'aplomb, et que les engravures de poutre et les ouvertures de fenêtre soient correctement disposées, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4182.09 Appliquer un crépi et une imperméabilisation a l'humidité sur les murs de fondation a l'aide d'outils à main, notamment des truelles, des pelles, des rouleaux et des badigeons, afin d'empêcher toute pénétration d'humidité à l'intérieur des murs en parpaings, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL, et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4182.10 Installer des boulons d'ancrage à l'aide d'un mélange de ciment, en vérifiant leur espacement, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL, et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4182.11 Installer un drain de semelle à l'aide de pics et de pelles, afin d'assurer une disposition uniforme du drain, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI, en recouvrant le drain agricole de granulat de pierre de calibre adéquat.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4182.12 Fixer des lisses en haut du mur en parpaings** à l'aide de bois de construction et des matériaux requis, notamment des joints d'étanchéité, afin de s'assurer que tous les boulons d'ancrage soient solidement maintenus par des écrous et des rondelles métalliques appropriés, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4182.13 Poser une porte centrale** à l'aide de bois de construction de dimensions et de classe appropriées, afin que les recouvrements de joint correspondent à l'emplacement des puits, at installer des vérins télescopiques à l'aide de scies, de marteaux et de clous, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4182.14 Installer des solives à l'aide de bois de construction et d'outils à main**, notamment des scies, des égoïnes, des marteaux, des clous et des masses, en s'assurant que leur disposition corresponde au plan d'étage principal, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4182.15** **Installer un revêtement de plancher** à l'aide d'outils à main, notamment des scies, des égoïnes, des marteaux, des clous et des masses, en s'assurant que sa disposition corresponde au plan d'étage et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4182.16** **Remblayer un site** s'assurant de disposer correctement le remblai afin de ne pas endommager les murs de fondations, et en communiquant avec les opérateurs de pelleteuse et de buteur pour assurer la sécurité du lieu de travail, conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST)*.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4183 Ébaucher une Charpente

Objectif Général De Rendement

Ébaucher une charpente en posant des plaques murales; en équerre des murs; en installant des contreventements; en montant des panneaux muraux et en les fixant au sous-plancher; et en fixant une seconde sablière à l'intérieur, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du client.

Compétences

4183.01 Poser des plaques murales à l'aide de matériaux de construction et d'outils à main, notamment des rubans à mesurer, une équerre de charpentier, des scies et des égoïnes, afin d'assurer une disposition précise des portes et des fenêtres, conformément au plan d'étage, aux dessins d'élévation extérieure et aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI pour les murs intérieurs et extérieurs.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

4183.02 Équerrer des murs à l'aide d'un ruban à mesurer afin s'assurer que les mesures soient uniformes et que murs montes soient d'aplomb, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4183.03 Installer des contreventements en diagonale ou poser un revêtement extérieur à l'aide d'outils à main, notamment des scies, des égoïnes, un marteau, des clous et un cordeau, afin d'empêcher que le vent ne déplace la charpente, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4183.04 Monter des panneaux muraux et les fixer au sous-plancher en soulevant et montant les panneaux pour former des murs intérieurs et extérieurs, conformément aux spécifications du plan d'étage et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4183.05 Fixer une seconde sablière aux murs intérieurs en assurant un raccordement précis des panneaux et un mur intérieur et extérieur, conformément aux spécifications du plan d'étage et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4184 Construire Une Toiture

Objectif Général De Rendement

Construire une toiture en fabriquant un gabarit; en combinant une forme et une pente de toiture; en coupant et assemblant des matériaux; en posant des sablières; en soulevant des fermes de toit jusqu'au sommet de structures murales; en installant un contreventement temporaire de toiture au sommet d'éléments de ferme; en installant des fausses bordures de toit; en posant un revêtement extérieure et un revêtement de toiture; en couvrant un toit de bardeaux et en installant des évents et des solins; en déterminant l'emplacement d'un accès et des portes extérieures et des fenêtres, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du client, ainsi qu'au plan d'aménagement de la toiture et aux recommandations du fabricant.

Compétences

4184.01 Fabriquer un gabarit en fonction d'une largeur de bâtiment et d'une pente de toit à l'aide de bois de construction et d'outils à main, notamment un marteau et une scie, en s'assurant que la surface du gabarit soit de niveau, conformément au plan de construction.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

4184.02 Combiner une forme et une pente de toiture en fonction d'une largeur de bâtiment, afin d'établir une liste des matériaux de construction (dimensions, classes) et placer des armatures intérieures dans des éléments de ferme, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4184.03 Couper et assembler des matériaux en fonction d'une forme de ferme à l'aide de scies, de clous et de marteaux, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI, et en assurant une forme uniforme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4184.04 Poser des sablières en fonction d'un espacement de ferme à l'aide d'un ruban à mesurer, afin que le contreplaqué, s'ajuste correctement sur le toit, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI, ainsi qu'au plan d'aménagement de la toiture.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4184.05** **Soulever des fermes de toit** jusqu'au sommet de structures murales et les clouer en place selon un plan d'aménagement de la toiture, à l'aide de marteaux et de clous, en s'assurant que les fermes soient d'aplomb, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4184.06** **Installer un contreventement temporaire de toiture** au sommet d'éléments de ferme afin d'éviter toute oscillation au vent et permettre un espacement uniforme du contreplaqué, à l'aide de matériaux d'installation et de construction, notamment un marteau et des clous, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4184.07** **Installer des fausses bordures de toit** afin de permettre la pose éventuelle d'un gouttier pendante et d'une sous-face, à l'aide de matériaux de construction, en s'assurant que les bordures soient de niveau avec le sommet des fermes et correctement appliquées, conformément aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4184.08 Poser un revêtement extérieur sur des extrémités de câble** à l'aide d'un marteau, de clous et d'une scie, en assurant un bon ajustement pour éviter tout dommage dû à l'humidité, et en installant et utilisant des matériaux de construction et des protecteurs d'extrémité de câble, conformément aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4184.09 Poser un revêtement de toiture** en assurant un alignement précis par rapport aux bordures et un espacement adéquat sur les éléments de ferme, à l'aide d'un marteau, de clous et d'une scie, conformément temporaire de toiture à mesure que le revêtement est appliqué.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4184.10 Couvrir un toit de bardeaux** et installer des événements et des solins à l'aide d'un marteau, de clous et d'outils spéciaux, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI, ainsi qu'aux recommandations du fabricant de bardeaux et aux profils extérieurs.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4184.11 Déterminer l'emplacement d'un accès d'entretoit et en poser la charpente** à l'aide de bois de construction, d'un marteau et d'une scie, conformément aux spécifications du plan de construction.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4184.12 Installer des systèmes de ventilation d'entretoit** à l'aide d'outils à main, afin d'éliminer toute accumulation de chaleur, conformément aux recommandations du fabricant de bardeaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4184.13 Installer des portes extérieures et des fenêtres** à l'aide d'outils à main, afin d'assurer un ajustement totalement étanche à l'air, conformément aux exigences de conception.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4185 Ébaucher des Installations et des Câblages Électriques

Objectif Général De Rendement

Ébaucher des installations électriques en perçant des trous dans des montants; en disposant et clouant des boîtes à prises pour des fiches, des interrupteurs et des dispositifs d'éclairage; en tirant des fils à travers des solives jusqu'aux boîtes; en s'assurant que les boîtes répondent aux exigences d'étanchéité; en calfeutrant autour des fils dépassant dans l'entretoit; et en installant des câblage pour des systèmes de chauffage électriques, conformément aux spécifications d'Hydro-Ontario (Code canadien de l'électricité), aux exigences du concepteur et aux spécifications du client.

Compétences

- 4185.01 Disposer et clouer des boîtes à prises** pour des fiches, des interrupteurs et des dispositifs d'éclairage, à l'aide d'un marteau, de clous et de vis, en plaçant les boîtes conformément au plan d'aménagement des installations électriques et aux spécifications d'Hydro-Ontario.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

- 4185.02 Percer des trous dans des montants** à l'aide d'une perceuse électrique et de mèches à bois, en localisant les trous conformément aux spécifications d'Hydro-Ontario.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4185.03 Tirer des fils à travers des solives** jusqu'au boîtes et les raccorder a celles-ci à l'aide de connecteurs, conformément au plan d'aménagement des installations électriques et aux spécifications, conformément aux spécifications d'Hydro-Ontario.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4185.04 S'assurer que les boîtes répondent aux exigences d'étanchéité** du concepteur de l'habitation, et qu'elles soient disposées conformément aux exigences du client et aux spécifications d'Hydro-Ontario.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4185.05 Calfeutrer autour des fils dépassant dans l'entretoit** à l'aide s'un pistolet à calfeutrer et d'une pâte de calfeutrage appropriée fin d'éviter toute infiltration d'air, conformément aux spécifications d'Hydro-Ontario.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4185.06 **Installer un câblage pour un système de chauffage électrique** à l'aide d'outils à main et à moteur, conformément aux spécifications d'Hydro-Ontario et du concepteur.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4186 **Ébaucher des Travaux de Plomberie et de Drainage**

Objectif Général De Rendement

Ébaucher des travaux de plomberie et de drainage en perçant des trous; en coupant et installant des tuyaux et un réseau de distribution d'eau; en calfeutrant et scellant des trous; et en installant des drains de sous-sol, conformément au plan d'aménagement des installations sanitaires, aux spécifications du concepteur et aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du client.

Compétences

4186.01 **Percer des trous dans une charpente** à l'aide de mèches en prévoyant le raccordement des conduites de distribution d'eau et de drainage, conformément au plan d'aménagement des installations sanitaires et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

4186.02 Couper et installer des tuyaux et un réseau de distribution d'eau à l'aide d'outils à main et à moteur, conformément au plan d'aménagement des installations sanitaires, en raccordant le réseau au système d'égouts, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4186.03 Calfeutrer et sceller des trous à l'aide d'un pistolet à calfeutrer et de calfeutrage approprié, en laissant dépasser les tuyaux dans l'entretoit, le sous-sol ou la vie sanitaire, afin d'éviter toute infiltration d'air dans les cavités murales, conformément aux spécifications du concepteur.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4186.04 Installer des drains de sous-sol à l'aide d'outils à main, selon le plan d'étage, afin d'assurer une bonne évacuation des eaux, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4187 Couler un Sous-Sol

Objectif Général De Rendement

Couler un sous-sol en plaçant du gravier; en plantant des piquets de nivellement; en posant des pare-vapeurs sur le gravier; en calculant un volume de béton; en déterminant la résistance du béton; en couplant du béton; en lissant du béton; et en effectuant des coupes sous pression dans le plancher, conformément au plan de sous-sol, aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du client, ainsi qu'aux spécifications du concepteur

Compétences

4187.01 Placer du gravier à l'aide d'une pelle et d'une brouette au niveau requis pour le compactage du plancher avec un vibreur mécanique, conformément au plan de sous-sol.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

4187.02 Planter des piquets de nivellement à l'aide de bois de construction et de théodolites, afin de supporter des règles à araser employées comme méthode de nivellement temporaire, conformément au plan de sous-sol.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4187.03 Poser des pare-vapeurs sur le gravier en faisant chevaucher leur bord, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4187.04 Calculer un volume de béton à l'aide de formules mathématiques, afin de minimiser les pertes.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4187.05 Déterminer la résistance du béton à l'aide de méthodes de calcul appropriées (en lb/po²), conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4187.06 **Couler du béton de niveau** à l'aide de règles à araser de planches, de brouettes et de pelles afin d'obtenir un plancher aussi plat que possible, conformément aux spécifications du concepteur.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4187.07 **Lisser du béton** à l'aide d'outils à main et à moteur, conformément aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4187.08 **Effectuer des coupes sous pression dans le plancher** selon le plan de sous-sol, à l'aide d'une scie à chaîne à essence et de lames de maçon, conformément aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4188 Installer un Parement Extérieur et des Sous-Faces

Objectif Général De Rendement

Installer un parement extérieur et des sous-faces en calculant les surfaces (en pi²), les coins et les garnitures; en évaluant les besoins en parement, sous-face; en posant du papier de construction sur le revêtement extérieur; en installant des garnitures de poteau d'angle et une bande-amorce; en clouant un parement et en appliquant une garniture de sous-face, des sous-faces et une bordure, conformément aux spécifications du fabricant et du concepteur.

Compétences

4188.01 Calculer la surface (en pi²) des éléments de parement extérieur, afin de minimiser les pertes, conformément aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

4188.02 Calculer les coins et les garnitures de parement en fonction du nombre de portes et de fenêtres de la charpente, afin de minimiser les pertes, conformément aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4188.03 Évaluer les besoins en sous-faces, éléments métalliques et bordures en fonction de la surface des gouttière pendantes, afin de minimiser les pertes, conformément aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4188.04 Calculer les garnitures de sous-face afin de minimiser les pertes, conformément aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4188.05 Poser du papier de construction sur le revêtement extérieur à l'aide d'outils à main, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI, ainsi qu'aux recommandations du fabricant du parement.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4188.06 **Installer des garnitures de poteau d'angle** à l'aide d'outils à main, conformément aux recommandations du fabricant.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4188.07 **Installer et une bande-amorce** à l'aide d'outils à main, notamment un marteau, des clous, des cisailles de ferblantier et des niveaux de menuisier, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4188.08 **Clouer un parement en place** à l'aide d'outils à main, notamment un marteau, des clous, des cisailles de ferblantier et des niveaux de menuisier, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4188.09 **Appliquer une garniture de sous-face**, des sous-faces et une bordure, à l'aide d'outils à main, notamment un marteau, des clous, des cisailles de ferblantier et une scie à lame métallique, conformément aux recommandations du fabricant et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4189 Installer des Cheminées Préfabriquées

Objectif Général De Rendement

Installer des cheminées préfabriquées en marquant l'emplacement des cheminées; en découpant des trous dans le plancher ou les murs; en érigeant des socles préfabriqués; en assemblant des cheminées; en découpant un trou de cheminées dans le toit ou l'avant-toit; en assemblant des mitres, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI, du code de protection -incendie et du client.

Compétences

4189.01 **Marquer l'emplacement s'une cheminée sur le plancher ou les murs**, conformément au plan de construction et aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du code de protection-incendie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

- 4189.02** **Découper des trous dans le plancher ou les murs** à l'aide d'outils à main, notamment d'un marteau, d'une scie et d'un ruban à mesurer, conformément aux recommandations du fabricant de la cheminée, afin que les dimensions du trou correspondent aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI, et du code de protection-incendie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4189.03** **Ériger un socle préfabriqué** à l'aide d'outils à main, notamment un marteau, ne perceuse, des clous, des vis à bois et un tournevis, afin de supporter une cheminée sur le mur extérieur ou le plancher, conformément aux recommandations du fabricant et aux exigences du CBO, et la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4189.04** **Assembler une cheminée sur un socle de mur ou de plancher**, à l'aide d'outils à main, conformément aux recommandations du fabricant et aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du code de protection-incendie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4189.05** **Découper un trou de cheminée dans le toit ou l'avant-toit** à l'aide d'outils à main, notamment une scie d'entrée, un pied-de-biche, un couteau universel, un marteau à panne fendue et une hachette, en installant des sections de cheminée supplémentaires et en posant des solins, conformément aux recommandations du fabricant et aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du code de protection-incendie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4189.06** **Assembler une mitre en vérifiant les solins, le goudron et les joints** afin de garantir l'installations, conformément aux recommandations du fabricant et aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du code de protection-incendie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4190 Compléter une Finition Intérieure

Objectif Général De Rendement

Compléter une finition intérieure en isolant des cavités murales extérieures et un entretoit; en appliquant de la fourrure sur les plafonds, des pare-vapeurs, du gyproc sur les plafonds et les murs, du ruban pour mur sec et des couches de finition de plâtre sur le gyproc; en ponçant la couche finale du compose pour mur sec; en appliquant des couches de finition de peinture; en installant des portes intérieures, des portes de placard et des garnitures, des serrures, des passages, des poignées de porte, et des garnitures de fenêtre; en appliquant un fini aux produits de bois; et en posant des rampes d'accès au sous-sol, à l'aide d'outils à main, conformément aux plans de construction, aux recommandations du fabricant et aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

Compétences

4190.01 Isoler des cavités murales extérieures et un entretoit selon des valeurs d'isolation spécifiées par le CBO, la SCHL, le CCHI et les plans de construction, à l'aide d'outils à main, notamment des couteaux universels, des égoïnes et des agrafeuses, en utilisant les valeurs minimales de conception de l'habitation.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

4190.02 Appliquer de la fourrure sur les plafonds à l'aide d'outils à main, notamment un marteau, des clous, une égoïne et des scies, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4190.03 Appliquer des pare-vapeurs à l'aide de couteaux universels et d'agrafeuses, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du code de protection-incendie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4190.04 Appliquer du gyproc dur les plafonds à l'aide d'outils à main, notamment un couteau universel, des égoïnes, des perceuses, un pistolet à vis pour mur sec, un niveau de menuisier et une équerre en T pour mur sec, conformément du CBO, de la SCHL, du CHI et du code de protection-incendie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4190.05 Appliquer du gyproc sur les murs à l'aide d'outils à main, notamment un couteau universel, un niveau de menuisier, un pistolet à vis pour mur sec, une perceuse et une équerre en T pour mur sec, conformément au plan de construction, aux recommandations du fabricant et aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du code de protection-incendie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4190.06 Appliquer du ruban pour mur sec sur le gyproc** a l'aide d'outils spéciaux, notamment une taloche, une truelle et un couteau pour mur sec, conformément aux exigences du client et aux recommandations du fabricant de gyproc et de produits pour mur sec.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4190.07 Appliquer des couches de finition de plâtre sur le gyproc** a l'aide d'outils à main, notamment une taloche, une truelle et des couteaux pour mur sec, en ponçant entre les couches, conformément aux recommandations du fabricant et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4190.08 Poncer la couche fiscale du compose pour mur sec** en appliquant un mastic superficiel à l'aide de peinture, de rouleaux, de pinceaux, d'outils a bordure et de bacs, conformément aux recommandations du CBO, de la SCHL, du CCHI et du fabricant.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4190.09 Appliquer des couches de finition de peinture à l'aide de peinture, de rouleaux, de pinceaux et d'outils à bordure, conformément aux recommandations du fabricant et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4190.10 Installer des portes intérieures, des portes de placard et des garnitures, à l'aide d'outils à main, notamment des marteaux, des perceuses, des tournevis, des niveaux de menuiser, des cales et des ciseaux à bois, en s'assurant que l'ajustement des portes corresponde aux exigences du client, conformément aux recommandations du fabricant et aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et de code de protection-incendie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4190.11 Installer des serrures, des passages et des poignées de porte à l'aide d'outils à main notamment des perceuses, des ciseaux à bois et des tournevis, conformément aux recommandations du fabricant.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4190.12 Installer des garnitures de fenêtre, y compris des fermetures et des cadres de fenêtre, à l'aide d'outils à main, notamment des scies, un marteau, des équerres et des chasse-clous, conformément aux recommandations du fabricant.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4190.13 Appliquer une fin aux produits de bois, y compris les portes, les fenêtres et les garnitures, à l'aide de pinceaux, de vernis, de papier de verre et de papier-cache, conformément aux recommandations du fabricant.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4190.14 Poser des rampes d'accès au sous-sol, à l'aide d'outils à main, notamment des scies, des perceuses et des tournevis, conformément au plan de construction et aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4191 Compléter des Installations Électriques

Objectif Général De Rendement

Compléter des installations électriques en installant des fiches, des interrupteurs, des dispositifs d'éclairage et des systèmes de chauffage électriques; et en vérifiant des circuits, des prises de courant, des interrupteurs et un équipement, conformément aux spécifications d'Hydro-Ontario (code canadien de l'électricité).

Compétences

- 4191.01 Installer des fiches, des interrupteurs, des dispositifs d'éclairage et des systèmes de chauffage électriques**, à l'aide d'outils ma main, notamment des tournevis, des perceuses, des coupe-fils et des pinces à dénuder les fils, conformément aux spécifications d'Hydro-Ontario.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

- 4191.02 Vérifier le fonctionnement des circuits, des prises de courant, des interrupteurs et de l'équipement.**

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4192 Installer des Armoires de Cuisine

Objectif Général De Rendement

Installer des armoires de cuisine en fabriquant et installant des dessus de comptoir et d'élément de salle de bains; en coupant des dessus de comptoir; en raccordant et vérifiant des conduites d'eau; en raccordant des conduites d'écoulement des eaux à des drains d'évacuation; en installant une pompe de puisard ou un autre système d'écoulement des eaux; et en finissant le tour des baignoires, conformément au plan des installations sanitaires, aux recommandations du fabricant et aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du client.

Compétences

4192.01 Assembler des armoires de cuisine et des éléments de salle de bains, à l'aide d'outils à main, notamment un niveau de menuisier, des cales, des perceuses, des vis à bois et des égoïnes, conformément au plan de construction et aux recommandations du fabricant.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

4192.02 Installer des dessus de comptoir et d'élément de salle de bain, à l'aide de perceuses, de tournevis et de clés, conformément aux recommandations du fabricant et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4192.03 Couper des dessus de comptoir et installer des éviers** à l'aide d'outils, notamment des scies à découper, des perceuses et des scies sauteuses, conformément aux recommandations du fabricant d'éviers et au plan des installations sanitaires (CES TRAVAUX DOIVENT ETRE COMPLÈTE PAR UN PLOMBIER QUALIFIE).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4192.04 Raccorder et vérifier des conduites d'eau** à l'aide d'outils de plomberie, notamment des chalumeaux, des clés et de la soudure, conformément au plan des installations sanitaires, aux codes de plomberie et aux recommandations du fabricant (CES TRAVAUX DOIVENT ETRE EFFECTUES PAR UN PLOMBIER QUALIFIE).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4192.05 Raccorder des conduites d'écoulement des eaux a des drains d'évacuation à l'aide d'égoïnes**, de clés et de scies sauteuses, conformément au plan des installations sanitaires et aux codes de plomberie (CES TRAVAUX DOIVENT ETRE EFFECTUES PAR UN PLOMBIER QUALIFIE).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4192.06 **Installer une pompe de puisard ou in autre système d'écoulement des eaux**, afin de garder le sous-sol au sec, conformément au plan de construction et aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI (CES TRAVAUX DOIVENT ETRE EFFECTUES PAR UN PLOMBIER QUALIFIÉ).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4192.07 **Finir le tour des baignoires à l'aide d'outils à main**, notamment des couteaux universels, un niveau de menuisier, une équerre et des perceuses, conformément aux recommandations du fabricant et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4193 Installer un Plancher

Objectif Général De Rendement

Installer des armoires de cuisine en fabriquant et installant des dessus de comptoir et d'élément de salle de bains; en coupant des dessus de comptoir; en raccordant et vérifiant des conduites d'eau; en raccordant des conduites d'écoulement des eaux à des drains d'évacuation; en installant une pompe de puisard ou un autre système d'écoulement des eaux; et en finissant le tour des baignoires, conformément au plan des installations sanitaires, aux recommandations du fabricant et aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du client.

Compétences

- 4193.01 Appliquer une assise de feutre sur le sous-plancher à l'aide** d'outils à main, notamment une scie, un marteau, du ruban, des équerres et des clous, conformément au plan de construction et aux recommandations du fabricant du revêtements de sol.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

- 4193.02 Appliquer un mastic pour joints sur le plancher à l'aide** d'outils à main, notamment des truelles et des couteaux à mastiquer, conformément aux recommandations du fabricant du revêtement de sol.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4193.03 **Poncer et niveler le mastic** à l'aide d'une ponceuse et de papier de verre, afin d'obtenir un fini lisse, conformément aux recommandations du fabricant de revêtement de sol.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4193.04 **Installer une feuille de vinyle et un tapis** à l'aide d'outils à main, notamment des couteaux universels, des raclettes et des cordeaux, conformément au plan de construction, aux recommandations du fabricant et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4193.05 **Appliquer de plinthes sur les murs** à l'aide de boîtes à onglets, de marteaux, de chasse-clous et de scies à découper, conformément au plan de construction et au plan d'étage.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4194 Aménager un Site**Objectif Général De Rendement**

Aménager un site en construisant des marches et des paliers; en installant des éléments préfabriqués; en appliquant des sols finis, des terrages ou des matériaux d'allée, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du client.

Compétences

4194.01 Construire des marches et des paliers, et installer des éléments préfabriqués, conformément au plan d'aménagement, aux recommandations de fabricant et aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

4194.02 Appliquer des sols finis, des terrages ou des matériaux d'allée, conformément au plan d'élévation et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4195 Construire des Escaliers

Objectif Général De Rendement

Construire des escaliers en calculant des contremarches et des portées; en fabriquant un agencement de limons pour effectuer un essai d'ajustement; en fabriquant de limons supplémentaires en installant des contremarches et des marches sur les limons; et en mettant l'escalier en place, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du client.

Compétences

4195.01 Calculer des contremarches et des portées afin d'établir la forme de l'escalier en fonction du plan d'étage et des dessins techniques en coupe, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

4195.02 Fabriquer un agencement de limons pour effectuer en essai d'ajustement à partir des calculs obtenus, à l'aide de bois de construction appropriée et d'outils à main, notamment une scie, une égoïne, des ciseaux et un marteau, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4195.03** **Fabriquer des limons supplémentaires** à partir d'un agencement donne pour construire un escalier par découpage contre-marches et des marches, à l'aide d'outils à main, notamment une scie, un marteau, une égoïne et un ciseau, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4195.04** **Installer des contremarches et des marches sur les limons** à l'aide de marteaux, de clous, de colle et de coins, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4195.05** **Mettre l'escalier en place de niveau, le caler et le fixer**, à l'aide d'outils à main, notamment un niveau de menuisier, des clous et un marteau, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4196 Gérer un Projet de Construction

Objectif Général De Rendement

Gérer un projet de construction en inspectant un chantier; en élaborant et instaurant un horaire de travail; en évaluant des besoins en matériaux, fournitures et main-d'œuvre; en contrôlant des livraisons de matériaux et de fournitures; en supervisant/surveillant le déroulement des travaux; en promouvant les relations de travail sur le chantier; en consultant les client, les fournisseuse, les architectes et les sous-traitants; et en élaborant/contrôlant des programmes de sécurité sur le lieu de travail, conformément aux plans, aux dessins et aux spécifications de construction, ainsi qu'aux exigences de la LSST, du CBO, de la SCHL, du CCHI et du client.

Compétences

4196.01 Inspecter un chantier de construction afin de déterminer la nature et la portée du projet, et vérifier la présence de danger réels ou potentiels afin de prévoir les problèmes qui pourraient éventuellement survenir pendant la construction

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

4196.02 Élaborer et instaurer un horaire de travail en dressant le tableau des diverses phases de la construction et en tenant compte de certains aspects (calendriers de livraison, main- d'œuvre, fournisseurs, disponibilité du matériel et des matériaux) afin d'achever le(s) projet(s) a temps et sans dépasser le budget prévu, conformément aux dessins et aux spécifications.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4196.03 Évaluer des besoins en matériaux, fournitures et main-d'œuvre** en fonction des plans, des dessins et des spécifications, et d'autres données accessibles, notamment les listes de prix des matériaux et les carnets de commande, afin de comptabiliser les articles de façon à maximiser les ressources disponibles et respecter le budget alloué, conformément aux méthodes standard d'évaluation des coûts.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4196.04 Contrôler des livraisons de matériaux et de fournitures** en comparant chaque article au carnet de commande afin de respecter le budget alloué et de minimiser le gaspillage.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4196.05 Superviser/surveiller le déroulement des travaux** en interprétant les dessins et les spécifications, afin s'assurer que les échéances soient respectées, que les travaux se déroulent comme prévu et que les matériaux correspondent aux spécifications, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI, de SBSC, du code de protection-incendie, du concepteur et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4196.06 Rédiger des rapports d'avancement des travaux et d'autres comptes-rendus** à des fins d'archivage et/ou de contrôle, notamment les dates de début des travaux, le respect du calendrier, les dépassements de coûts, les modifications apportées au plan à pied-d'œuvre et les défauts de construction.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4196.07 Sous-traiter des travaux de construction** en établissant des critères de soumission, notamment l'excavation, la cimenterie, le câblage électriques et la plomberie, en attribuant les contrats aux plus bas soumissionnaires.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4196.08 Promouvoir les relations de travail sur le chantier** en procurant un milieu de travail adéquat et en rencontrant les ouvriers pour régler les plaintes et les griefs, afin de respecter le calendrier des travaux avec le moins d'interruptions possibles.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4196.09 **Consulter les clients, les fournisseurs, les architectes, les sous-traitants et la main-d'œuvre** afin de discuter du projet ou de transmettre des renseignements pertinents.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4196.10 **Élaborer/contrôler des programmes de sécurité sur le lieu du travail** en interprétant et respectant la législation gouvernementale, notamment la LSST et la SIMDUT.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Résultats d'apprentissage du programme

Total de 480 heures de formation en classe (240 heures par niveau)

Résumé des sujets obligatoires du programme : – Niveau 1 et Niveau 2

Sommaire des sujets obligatoires du programme – Niveau 1

Numéro	Sujets obligatoires	Heures totales
296A1.1	Lecture de plans	48
296A1.2	Charpente (planchers, murs et toiture)	48
296A1.3	Coffrage et fondations	48
296A1.4	Aménagement du site	48
296A1.5	Sécurité	48
	Total	240

Résumé des sujets obligatoires du programme – Niveau 2

Numéro	Sujets obligatoires	Heures totales
296A2.1	Finition intérieure	48
296A2.2	Finition extérieure	48
296A2.3	Plomberie	48
296A2.4	Électricité	48
296A2.5	Gestion de projets de construction	48
	Total	240

Niveau 1

296A1.1 Lecture de plans

Nombre total d'heures: 48

Le sujet et les sous-sujets suivants doivent être abordés dans le cadre de ce sujet obligatoire:

- Notions de dessin technique
- Symboles
- Code du bâtiment
- Plans de construction
- Plans d'installations électriques
- Plans des systèmes mécaniques

296A1.2 Charpente (planchers, murs et toiture)

Nombre total d'heures: 48

Le sujet et les sous-sujets suivants doivent être abordés dans le cadre de ce sujet obligatoire:

- Poutres : appuis et types
- Solives de plancher
- Entretoisement et revêtement de plancher
- Charpente des murs et sablières
- Ouvertures pour les portes et les fenêtres
- Types de toiture
- Chevrons
- Construction de corniches
- Revêtement de toiture
- Bardeaux d'asphalte
- Toiture métallique

296A1.3 Coffrage et fondations

Nombre total d'heures: 48

Le sujet et les sous-sujets suivants doivent être abordés dans le cadre de ce sujet obligatoire:

- Coffrages à semelle
- Coffrages de murs
- Armature (acier et fibres)
- Lisses, entretoises et tirants de coffrage
- Résistance du béton
- Finition des dalles
- Règles à araser*
- Coffrage et mise en place des dalles de béton
- Murs en blocs de béton
- Crépi et imperméabilisation à l'humidité

296A1.4 Préparation du chantier

Nombre total d'heures: 48

Le sujet et les sous-sujets suivants doivent être abordés dans le cadre de ce sujet obligatoire:

- Pratiques de préparation du chantier
- Tracé des lignes du bâtiment
- Enlèvement du sol et excavation
- Instruments de nivellement
- Fils à plomb et instruments de mesure
- Chaises d'implantation
- Alimentation en eau
- Raccordements aux égouts ou aux champs d'épuration
- Échantillons de sol
- Compacteurs mécaniques
- Niveaux du terrain existants et finis

296A1.5 Sécurité

Nombre total d'heures: 48

Le sujet et les sous-sujets suivants doivent être abordés dans le cadre de ce sujet obligatoire:

- Pratiques de travail sécuritaire
- Premiers soins
- SIMDUT
- RCR
- Protection contre les incendies
- Utilisation sécuritaire des outils manuels et électriques
- Équipement de protection individuelle

Niveau 2

296A2.1 Finition intérieure

Nombre total d'heures: 48

Le sujet et les sous-sujets suivants doivent être abordés dans le cadre de ce sujet obligatoire:

- Isolation, ventilation et pare-air
- Gyproc (pose du ruban, remplissage et ponçage)
- Peintures et finis pour le bois
- Portes intérieures et garnitures
- Serrures et ensembles de passage
- Mains courantes et garde-corps
- Armoires de cuisine
- Meubles-lavabos
- Comptoirs
- Sous-couche
- Revêtement de sol en vinyle
- Tapis
- Plinthes
- Calcul des escaliers
- Limons, contremarches et marches
- Hauteur libre

296A2.2 Finition extérieure

Nombre total d'heures: 48

Le sujet et les sous-sujets suivants doivent être abordés dans le cadre de ce sujet obligatoire:

- Types de fenêtres
- Blocs-portes prémontés
- Parements en bois, en vinyle et en aluminium
- Sous-faces et bordures de toit
- Calcul des besoins en parement
- Calfeutrage
- Cheminées préfabriquées
- Exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du code de protection-incendie
- Terrasses, paliers et marches extérieures
- Mise en place des niveaux de finition du terrain

296A2.3 Plomberie

Nombre total d'heures: 48

Le sujet et les sous-sujets suivants doivent être abordés dans le cadre de ce sujet obligatoire:

- Alimentation en eau chaude et froide
- Tuyaux en cuivre
- Tuyaux d'évacuation en ABS
- Soudage des tuyaux en cuivre
- Diamètres des tuyaux et raccords
- Enceintes de baignoire et de douche
- Toilettes et lavabos
- Éviers de cuisine
- Raccordements de laveuse et de sécheuse

296A2.4 Électricité

Nombre total d'heures: 48

Le sujet et les sous-sujets suivants doivent être abordés dans le cadre de ce sujet obligatoire:

- Panneaux électriques
- Calibres des fils et leurs utilisations
- Répartition des circuits
- Boîtes de sortie pour luminaires et prises de courant
- Prises de courant doubles
- Pare-vapeurs ou boîtes de sortie
- Prises de courant, luminaires et interrupteurs
- Systèmes de chauffage électrique
- Vérification des circuits

296A2.5 Gestion de projets de construction

Nombre total d'heures: 48

Le sujet et les sous-sujets suivants doivent être abordés dans le cadre de ce sujet obligatoire:

- Permis de construire
- Inspection du sol
- Échéanciers
- Calendriers de livraison
- Fournisseurs de matériaux
- Besoins en main-d'œuvre et relations de travail
- Rapports d'avancement des travaux
- Programmes de sécurité au travail
- Consultation des clients
- Architectes et sous-traitants

Objectifs de rendement et résultats d'apprentissage atteints

Date: _____

Signature du parrain, du formateur ou de l'employeur: _____

Signature de l'apprenti(e): _____

Définitions

Apprenti(e)

- Une personne qui, en vertu d'un contrat d'apprentissage enregistré, reçoit ou doit recevoir une formation dans un métier qui est requise dans le cadre d'un programme d'apprentissage.
- Est titulaire d'un contrat d'apprentissage dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire;
- Est assujetti(e) aux ratios compagnon (compagne)-apprentie(e) qui ont été fixés par voie de règlement et/ou recommandés par l'industrie à l'égard de son métier;
- Reste apprenti(e) jusqu'à l'obtention de son certificat d'apprentissage.

LOPMS

Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)

Certificat d'apprentissage

Certificat délivré à une personne qui a démontré avoir terminé avec succès un programme d'apprentissage en Ontario.

Certificat de qualification

Certificat délivré à une personne qui a terminé un apprentissage ou l'équivalent ET qui a réussi l'examen menant à l'obtention du certificat de qualification.

Compétence

Fait, pour une personne, d'arriver à exécuter, de façon uniforme et sans aide, une tâche en milieu de travail conformément au registre.

Profil de l'analyse des compétences (tableau du PAC)

Tableau qui énonce les exigences de formation d'un métier donné et qui décrit en détail les compétences ou les ensembles de compétences dont l'acquisition doit être démontrée dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Compagnon (compagne)

Personne titulaire d'un certificat de qualification (dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire) et/ou personne exerçant en tant que compagnon (compagne) dans un métier à accréditation non obligatoire qui n'est pas titulaire d'un certificat de qualification et qui possède une expérience équivalente dans ce métier.

Compétence obligatoire

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones non ombrées, dont l'acquisition doit être validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Compétence facultative

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones ombrées, dont il n'est pas nécessaire que l'acquisition soit validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Certificat de qualification temporaire

- On délivre un certificat de qualification temporaire à une personne qui a obtenu un certificat d'apprentissage (dans les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) dans un programme assorti d'un examen menant au certificat de qualification, pour lequel la personne n'a pas encore passé l'examen en question.
- Le certificat de qualification temporaire a la durée prescrite ou, si aucune durée n'est prescrite, une durée d'un an.
- Dans le cas d'un métier à accréditation obligatoire, ce certificat temporaire permet à son titulaire (sa titulaire) de continuer à travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, pendant qu'il ou elle se prépare à passer l'examen de certification.
- Les titulaires d'un certificat de qualification temporaire sont assujetti(e)s aux ratios qui ont été fixés à l'égard de leur métier.

Ratios

Aux fins du programme d'apprentissage, le ratio est le nombre maximal de compagnons (compagnes) par rapport au nombre d'apprenti(e)s. Les ratios ont pour but d'assurer une supervision, une formation et une continuité du travail cohérentes.

Validation

Signature du parrain officiel (de la marraine officielle) ou d'un signataire autorisé (une signataire autorisée) (p. ex. : le formateur [la formatrice], attestant qu'un apprenti [une apprentie] a acquis une compétence).

Compétence

Aptitude ou tâche individuelle décrite dans le registre.

Ensembles de compétences

Groupe ou sélection de compétences individuelles décrites dans le registre.

Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Liste de tous les ensembles de compétences comportant un espace pour la validation du parrain officiel (de la marraine officielle).

Prêt(e) à passer l'examen?

Pour bon nombre de métiers spécialisés en Ontario, vous devez réussir un examen final pour être accrédité(e) dans votre métier. La réussite de l'examen vous donne le droit de vous présenter comme compagnon (compagne) et de recevoir un certificat de qualification dans votre métier.

Voici les deux types d'examens qui permettent d'obtenir une accréditation pour pouvoir exercer un métier en Ontario :

1. les examens provinciaux (Ontario), qui permettent d'obtenir un certificat de qualification;
2. les examens Sceau rouge, qui permettent d'obtenir un certificat de qualification portant la mention Sceau rouge interprovinciale.

Vous passerez l'examen du Sceau rouge pour les métiers désignés Sceau rouge en Ontario. Pour accéder au Guide de préparation en vue d'un examen du Sceau rouge, veuillez consulter le site www.sceau-rouge.ca

Guide de préparation à l'examen provincial

[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

Principaux renseignements à connaître au sujet de l'examen

- Vous disposerez d'**un maximum de quatre heures pour effectuer l'examen**.
- Les mesures d'adaptation doivent être demandées et approuvées avant la programmation de votre examen.
- Si vous terminez l'examen en moins de quatre heures, vous pouvez quitter le centre d'examen.
- Pour chaque question, vous devrez choisir la bonne réponse parmi les quatre choix donnés. L'examen peut compter entre 90 et 150 questions à choix multiples.
- La note de passage est de 70 %.

Planification de votre examen

La marche à suivre pour pouvoir passer l'examen est actuellement présentée en détail sur le site Web de Métiers spécialisés Ontario : [Réservation d'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

N'oubliez pas ces trois principales étapes :

1. Confirmez que vous êtes admissible à l'examen auprès de Métiers spécialisés Ontario;
2. Communiquez avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario pour payer vos frais d'examen;
3. Prenez connaissance de votre Lettre d'autorisation à l'examen de MSO et suivez les directives concernant la réservation d'examen.

Consigner un changement de parrain (marraine)

1. Si vous êtes un apprenti inscrit (une apprentie inscrite) et que vous souhaitez changer de parrain (marraine), le moyen le plus rapide est de passer par le **Portail de Métiers spécialisés Ontario**.

Étapes pour changer de parrain (marraine) :

- Connectez-vous à votre compte et suivez les étapes pour changer de parrain (marraine) en ligne.
- Vous aurez besoin :
 - De la **documentation d'identification** de votre nouveau parrain (votre nouvelle marraine).
 - Si votre nouveau parrain (nouvelle marraine) n'a jamais été parrain (marraine) auparavant, il ou elle doit d'abord **s'inscrire auprès de Métiers spécialisés Ontario**.

Si vous n'avez pas accès au Portail ou si vous ne pouvez pas vous en servir, veuillez remplir une **Demande de formation en apprentissage** et l'envoyer à Métiers spécialisés Ontario.

2. Consignez les informations de votre premier parrain (première marraine) dans la Fiche de parrainage (marrainage) n° 1 (il s'agit du parrain [de la marraine] qui a signé votre première Entente de formation pour ce métier).
3. Si vous changez de parrain (marraine) avant la fin de cette formation, veuillez communiquer immédiatement avec Métiers spécialisés Ontario pour mettre à jour votre Fiche de parrainage (marrainage).
4. Veuillez vous assurer de consigner tous les renseignements concernant tout autre parrain officiel (toute autre marraine officielle) en rapport avec votre apprentissage au moyen des dossiers du parrain (de la marraine) fournis aux pages suivantes (s'il y a lieu).

Vous devez remplir un formulaire de modification du dossier du parrain (de la marraine) chaque fois que vous changez de parrain (marraine).

Fiche de parrainage

Renseignements sur le parrain ou la marraine		
Nom de l'apprenti ou de l'apprentie		
N° de l'entente de formation		Date (jj/mm/aaaa)
Nom du parrain ou de la marraine		
Adresse		
Téléphone		
Courriel		
Sommaire de la formation		
Date d'embauche		
Date de fin d'emploi		
Nombre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période		
Ensembles de compétences complétées		

En tant que parrain ou marraine, je confirme par la présente que les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature: _____ Date: (jj/mm/aaaa) _____

Le parrain ou la marraine est tenu(e) d'approuver et de dater les compétences une fois que l'apprenti ou l'apprentie a prouvé ses compétences dans ce domaine. Toutefois, si une compétence est ombrée, elle est facultative et n'a pas besoin d'être attestée.

Fiche de parrainage 2

Renseignements sur le parrain ou la marraine		
Nom de l'apprenti ou de l'apprentie		
N° de l'entente de formation		Date (jj/mm/aaaa)
Nom du parrain ou de la marraine		
Adresse		
Téléphone		
Courriel		
Sommaire de la formation		
Date d'embauche		
Date de fin d'emploi		
Nombre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période		
Ensembles de compétences complétées		

En tant que parrain ou marraine, je confirme par la présente que les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature: _____ Date: (jj/mm/aaaa) _____

Le parrain ou la marraine est tenu(e) d'approuver et de dater les compétences une fois que l'apprenti ou l'apprentie a prouvé ses compétences dans ce domaine. Toutefois, si une compétence est ombrée, elle est facultative et n'a pas besoin d'être attestée.

Annexe A - Formulaire d'achèvement de la formation

Directives :

Téléchargez le formulaire à partir du site Web de Métiers spécialisés Ontario :
Terminer un apprentissage - Métiers spécialisés Ontario

Soumettez le formulaire signé à Métiers spécialisés Ontario par courriel à :
apprenticeship@skilledtradesontario.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

Métiers spécialisés Ontario
CP 2354 CSP SQ1 Shoppers
Mississauga (Ontario)
L5B 3C8

Pour obtenir de l'aide, veuillez communiquer avec Métiers spécialisés Ontario au 647-847-3000 ou au 1-855-299-0028 (sans frais en Ontario seulement), du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h HNE.

Annexe B – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Vous trouverez les numéros et les titres des ensembles de compétences dans la table des matières du registre. En validant chacun des ensembles de compétences présentés dans le tableau ci-dessous, vous confirmez de façon définitive, à titre de parrain (marraine) de l'apprenti(e), qu'il ou elle a démontré sa compétence relativement à toutes les compétences obligatoires que prévoit l'ensemble.

N° de l'ensemble de compétences	Titre de l'ensemble de compétences	Signature du signataire autorisé (de la signataire autorisée)
4180	Utiliser des Pratiques et des Techniques de Travail Sécuritaire	
4181	Organiser un Chantier et Effectuer des Excavations	
4182	Construire des Fondations	
4183	Ébaucher une Charpente	
4184	Construire une Toiture	
4185	Ébaucher des Installations et des Câblages Électriques	
4186	Ébaucher des Travaux de Plomberie et de Drainage	
4187	Couler un Sous-Sol	
4188	Installer un Parement Extérieur et des Sous-Faces	
4189	Installer des Cheminées Préfabriquées	
4190	Compléter une Finition Intérieure	
4191	Compléter des Installations Électriques	
4192	Installer des Armoires de Cuisine	
4193	Installer un plancher	
4194	Aménager un Site	
4195	Construire des Escaliers	
4196	Gérer un Projet de Construction	

Réservé à l'usage de Métiers spécialisés Ontario :

Vérification que le parrain (la marraine) est le parrain officiel le plus récent (la marraine officielle la plus récente) : Oui () Non ()

Documentation d'appui pour les heures effectuées jointe : Oui () Non ()

Achèvement de la formation en classe vérifié : Oui () Non ()

Nom de l'employé(e) _____ Signature _____

Date _____

Achèvement du programme d'apprentissage

Si votre parrain (marraine) affirme que vous avez acquis les compétences exigées, que vous avez effectué les heures de travail requises et que vous avez terminé tous les niveaux de formation en classe établis pour votre métier :

- ✓ Confirmez que tous les ensembles de compétences et les compétences ont été acquis.
- ✓ Remplissez le Formulaire d'achèvement se trouvant sur le site Web de Métiers spécialisés Ontario.
- ✓ Répondez à toutes les questions du personnel de Métiers spécialisés Ontario et fournissez toute documentation supplémentaire requise prouvant l'achèvement.
- ✓ Une fois l'achèvement de la formation confirmé, Métiers spécialisés Ontario vous délivrera un certificat d'apprentissage.

Après votre apprentissage

Pour les métiers à accréditation obligatoire, vous recevrez un certificat de qualification temporaire qui vous permettra de travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, jusqu'à ce que vous réussissiez votre examen.

Pour un métier à accréditation non obligatoire, une fois que vous aurez réussi votre examen, vous recevrez un certificat de qualification pour votre métier.

Comment vous préparer pour votre examen

- Confirmez votre admissibilité à passer l'examen de certification.
- Communiquez avec **Métiers spécialisés Ontario** au 647-847-3000 ou au numéro sans frais 1-855-299-0028 pour payer vos frais d'examen.
- Relisez votre **Lettre d'autorisation à l'examen** de MSO et suivez les directives concernant la réservation de l'examen.
- **Réservez votre place pour l'examen** auprès de notre partenaire prestataire d'examens.
- **Vous pouvez télécharger votre Guide de préparation à l'examen de Métiers spécialisés Ontario** au : [Ressources d'examen – Métiers spécialisés Ontario](#) ou consulter le Guide de préparation à l'examen du Sceau rouge au sceau-rouge.ca.



[Métiers spécialisés Ontario](#)